

74^e rapport de gestion 1981

Table des matières

A. Environnement économique et politique monétaire de la Banque nationale	
1. Evolution de l'économie mondiale	5
2. Evolution économique en Suisse	6
3. Politique monétaire de la Banque nationale	7
B. Evolution économique internationale	
1. Situation économique dans quelques pays	9
2. Evolution monétaire dans quelques pays	11
3. Coopération monétaire internationale	15
C. Evolution de l'économie suisse	
1. Conjoncture générale	17
2. Agrégats monétaires	23
3. Marché monétaire	26
4. Marché des changes et évolution des cours	28
5. Marché des capitaux	29
6. Exportations de capitaux soumises à autorisation	31
7. Bilans bancaires	33
D. Mesures monétaires et conjoncturelles	36
E. Opérations de la Banque nationale	
1. Opérations propres	41
2. Services rendus	53
3. Administration et résultats	56
F. Autorités et personnel de la Banque	66
G. Tableaux	
1. Situations périodiques	74
2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1946	76
3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque	84
H. Liste des membres des organes de surveillance et de direction	86

A. Environnement économique et politique monétaire de la Banque nationale

1. Evolution de l'économie mondiale

En 1981, la situation économique des principaux pays industrialisés a été marquée par une croissance réelle modeste, un taux d'inflation élevé et une aggravation du chômage. Les tendances observées au printemps 1980 se sont donc maintenues.

Economie mondiale en 1981: stagnation, inflation et chômage

L'évolution des marchés des matières premières, en particulier le renchérissement des produits pétroliers, a restreint les possibilités de croissance des économies occidentales au cours des dernières années. La forte augmentation des prix du pétrole a entraîné une détérioration des termes de l'échange entre pays importateurs et pays exportateurs et, partant, un transfert massif de revenus des uns vers les autres.

Faiblesse persistante de la croissance

Durant la première moitié des années septante, des politiques monétaire et budgétaire axées sur l'expansion avaient été adoptées dans la majorité des pays en réaction aux modifications de l'environnement économique. Les autorités pensaient ainsi faire obstacle au ralentissement de la croissance. Cette stratégie s'est soldée par un échec. Une augmentation de l'inflation et du chômage n'a pu être évitée; elle a été au contraire plutôt favorisée. Dans quelques pays, l'économie a tenté en outre de retarder les indispensables adaptations aux possibilités réduites de croissance réelle en demandant à l'Etat – avec peu de succès toutefois – de recourir à des mesures protectionnistes.

Echec des politiques monétaire et budgétaire expansives

Au milieu des années septante, quelques pays ont choisi de passer à des politiques monétaire et budgétaire restrictives. Des objectifs de croissance monétaire ont alors été adoptés dans l'intention de briser les anticipations inflationnistes. Jusqu'en 1979, ces objectifs n'ont toutefois pas été souvent atteints. L'orientation de la politique monétaire a été maintenue de façon plus stricte à partir des années quatre-vingt seulement, bien que, dans l'intervalle, la croissance du produit national brut ait diminué, et le chômage augmenté.

Le nouveau cours pris par la politique monétaire en 1980...

Ce caractère plus restrictif de la politique monétaire traduit un changement d'orientation de la politique économique. La foi en l'efficacité des mesures stimulant la demande s'est estompée et l'on a pris progressivement conscience que des politiques monétaire et budgétaire expansives ne peuvent durablement empêcher un recul de la croissance réelle et de l'emploi. L'idée selon laquelle la croissance de la production et de l'emploi ne sera possible qu'une fois l'inflation maîtrisée a fait davantage d'adeptes.

... traduit un changement d'orientation de la politique économique

La forte croissance des déficits publics dans la plupart des pays a limité les possibilités d'influer sur la conjoncture à l'aide de la politique budgétaire. En 1981, les tendances récessives croissantes n'ont plus guère été combattues par l'augmentation des dépenses publiques.

Politique budgétaire neutre face à la conjoncture

La conjonction d'une politique monétaire restrictive et de niveaux élevés d'inflation a provoqué un relèvement des taux d'intérêt. La hausse et les fluctuations

Niveau record des taux d'intérêt

des taux d'intérêt ont été particulièrement sensibles aux Etats-Unis. L'incertitude qui en a découlé sur les marchés internationaux de l'argent et des capitaux a rendu momentanément plus difficile la conduite de la politique monétaire dans d'autres pays.

Forte hausse du dollar, puis recul au second semestre

En 1981, la situation monétaire internationale a été marquée par la revalorisation du dollar et des adaptations de parités au sein du Système monétaire européen (SME). La revalorisation du dollar avait son origine aussi bien dans la politique monétaire américaine restrictive que dans les espoirs éveillés par la politique économique du nouveau gouvernement des Etats-Unis. Durant la seconde moitié de l'année, le dollar s'est replié sur l'ensemble des marchés des changes, en raison du scepticisme croissant qu'inspirait la nouvelle politique. Les tensions apparues au sein du SME provenaient principalement des priorités différentes assignées aux politiques économiques nationales. La lire italienne et le franc français ont alors été dévalués, tandis que le mark allemand et le florin hollandais étaient réévalués.

2. Evolution économique en Suisse

Aggravation de l'inflation et plein-emploi

L'augmentation du taux d'inflation et le plein-emploi ont caractérisé l'économie suisse en 1981. Le produit national brut réel a augmenté légèrement et, malgré la nette accélération de la hausse des prix, la Suisse est restée dans le groupe des pays à faible taux d'inflation; l'écart par rapport aux autres pays de l'OCDE s'est toutefois amenuisé. Sur le marché du travail, une pénurie de main-d'œuvre a été ressentie durant le premier semestre principalement; elle a entraîné un recours accru aux travailleurs étrangers.

Politique monétaire et cours de change: facteurs déterminants

La politique monétaire suivie ces dernières années et les mouvements des cours de change ont joué un rôle décisif dans l'évolution de la conjoncture en Suisse pendant l'année 1981. Les liquidités que la Banque nationale avait créées en 1978 en vue d'abaisser le cours trop élevé du franc ont stimulé la demande pendant les années suivantes. Comme elles ont été réduites à un rythme prudent en raison de l'incertitude qui régnait sur les marchés des changes, les taux d'intérêt sont restés à un niveau bas durant la première phase de hausse de l'inflation.

Investissement élevé

Ces circonstances ont stimulé l'investissement, notamment dans le bâtiment; l'évolution a atteint son point culminant en 1980 et s'est maintenue à un niveau élevé durant la première moitié de l'année suivante. Les effets de la hausse des coûts et des taux d'intérêt ont commencé à se manifester au cours du second semestre, et les entrées de commandes ont diminué dans le secteur de la construction.

La dépréciation du franc suisse pendant la première moitié de l'année a donné un avantage concurrentiel à l'économie suisse. Aussi, pendant cette période, notre économie a-t-elle encore bénéficié d'une conjoncture relativement favorable. La situation sur les marchés des changes s'est modifiée durant la seconde moitié de l'année. Le cours du franc s'est élevé, et l'affaiblissement de la conjoncture à l'étranger a influé sur les entrées de commandes dans l'industrie suisse.

Cours de change favorables

L'évolution favorable de la conjoncture et la dépréciation du franc ont eu un aspect négatif en renforçant l'inflation. Les effets de la politique monétaire restrictive suivie depuis 1979 ne se sont pas encore fait sentir en 1981 sur les prix à la consommation, étant donné la fermeté du dollar. En automne, la hausse des prix a faibli avec le raffermissement du franc.

Accélération de l'inflation

Le cours plus restrictif de la politique monétaire, l'accélération de l'inflation et la conjoncture favorable ont provoqué une hausse des taux d'intérêt qui, en termes aussi bien nominaux que réels, ont ainsi atteint des niveaux dépassant nettement ceux de l'année précédente. Les taux élevés observés à l'étranger ont contribué également à ce mouvement. En général, les rémunérations à court terme étaient supérieures à celles à long terme.

Hausse des taux d'intérêt due à divers facteurs

La bonne conjoncture explique la progression du niveau de l'emploi et le faible taux de chômage. Le nombre de travailleurs étrangers s'est accru pour atteindre un effectif proche de celui enregistré en 1977. En raison de l'affaiblissement conjoncturel au quatrième trimestre, la situation s'est détendue sur le marché du travail vers la fin de l'année, et le nombre de chômeurs partiels a augmenté.

Nouvelle augmentation de l'emploi

3. Politique monétaire de la Banque nationale

La politique monétaire de la Banque nationale est fondée sur l'idée qu'une croissance économique exempte d'inflation requiert une expansion monétaire en rapport avec les possibilités de croissance réelle de l'économie suisse. Aussi la politique monétaire est-elle conçue en fonction de l'évolution à moyen terme de la masse monétaire. En fixant un objectif annuel d'expansion monétaire, la Banque nationale souligne sa détermination de contrôler la croissance de la masse monétaire et de ne pas laisser se développer une inflation chronique.

Politique monétaire axée sur le moyen terme

Une expansion de 4% de la monnaie centrale ajustée (billets en circulation et avoirs des banques, du commerce et de l'industrie en comptes de virements à la Banque nationale, déduction faite des crédits accordés en vue du financement des échéances) avait été envisagée pour l'année 1981. Pour tenir compte des perspectives conjoncturelles internationales défavorables, l'objectif avait été fixé à un niveau légèrement supérieur au taux visé à moyen terme. Si la croissance

Objectif d'expansion monétaire pour 1981: 4%

de l'économie mondiale a diminué conformément aux prévisions, l'économie suisse n'a guère ressenti les effets de cette évolution en raison de la dépréciation du franc durant la première moitié de l'année.

Révision de la politique monétaire due à la forte inflation

La hausse du dollar, déjà observée au quatrième trimestre de 1980, s'est poursuivie au début de l'année suivante. Du fait des poussées inflationnistes qui en découlaient, la Banque nationale a restreint davantage la croissance de la monnaie centrale ajustée; au premier semestre, celle-ci est restée approximativement à son niveau de l'année précédente. Le caractère restrictif de la politique monétaire a été encore accentué lorsque l'inflation s'est accélérée. Au second semestre, la monnaie centrale ajustée était inférieure à son niveau de l'année précédente. En moyenne annuelle, elle a diminué de 0,5%.

Crédits accordés par l'institut d'émission: hausse du coût et introduction d'un système d'annonce préalable

Comme les banques réagissaient à la politique monétaire plus restrictive en recourant davantage aux crédits traditionnels de l'institut d'émission, la Banque nationale a augmenté plusieurs fois le coût des crédits de refinancement. En outre, pour mieux contrôler l'évolution de la monnaie centrale lors des échéances mensuelles, un système d'annonce préalable des recours aux crédits d'escompte et aux avances sur nantissement a été introduit à partir du mois de mai.

Effets de la politique monétaire restrictive sur les cours de change

Les effets de la politique monétaire restrictive n'ont pas tardé à se manifester. Les taux d'intérêt ont augmenté, et le franc suisse s'est raffermi nettement sur les marchés des changes en automne. La revalorisation du franc par rapport au mark allemand a créé des difficultés à une partie de l'économie suisse, en raison principalement de sa soudaineté et de son ampleur inattendue. La hausse vis-à-vis du dollar a corrigé, pour l'essentiel, le mouvement observé durant la première moitié de l'année. Vers la fin du second semestre, le cours du franc s'est stabilisé à un niveau compatible avec la lutte contre l'inflation, grâce notamment à des interventions limitées, réalisées en partie en collaboration avec d'autres instituts d'émission.

Objectif d'expansion monétaire pour 1982: 3%

Vers la fin de l'année, les signes d'un affaiblissement conjoncturel étaient plus évidents. Le raffermissement du franc suisse ayant renforcé les perspectives d'un recul du renchérissement, la Banque nationale a pu envisager un léger assouplissement de sa politique monétaire. Aussi, pour 1982, a-t-elle prévu d'accroître de 3% la monnaie centrale ajustée. L'expansion envisagée signifie que la Banque nationale poursuivra sa lutte contre l'inflation, mais aussi que le recul de la conjoncture attendu en 1982 ne sera pas accentué par des facteurs d'ordre monétaire.

B. Evolution économique internationale

1. Situation économique dans quelques pays

Vers la fin de l'année 1981, la conjoncture économique était relativement mauvaise dans la plupart des grands pays industrialisés. Elle se caractérisait par une croissance réelle faible, une inflation élevée et une augmentation du chômage. Le Japon, avec des taux de renchérissement et de chômage modestes et une croissance du produit national brut réel de 4% environ, constituait la seule exception. Dans les pays de l'OCDE, la hausse moyenne des prix s'est chiffrée à 10% au mois de décembre, soit un niveau légèrement inférieur à celui observé un an plus tôt. Le chômage s'est accru fortement; à la fin de l'année, ces pays comptaient 27 millions de personnes sans emploi, contre 24 millions en 1980. En Europe, le taux de chômage était supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, et l'accroissement du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi posait un problème particulier.

Faible croissance réelle accompagnée d'une inflation persistante et d'un chômage en augmentation

Aux *Etats-Unis*, la croissance de l'économie a été faible en 1981. Le produit national brut réel a augmenté de 2%, alors qu'il avait diminué de 0,2% l'année précédente. La croissance modeste a gêné le nouveau gouvernement dans la mise en œuvre de son programme économique. Par des mesures stimulant l'offre, notamment la suppression de réglementations administratives et la diminution des taux de l'impôt sur le revenu, le gouvernement espérait ranimer l'activité à partir du second semestre. L'inflation devait être maîtrisée simultanément, grâce à la poursuite de la politique monétaire restrictive. L'objectif consistant à ramener le taux de renchérissement au-dessous de 10% jusqu'à la fin de l'année a été atteint puisque l'augmentation des prix était de 8,9% au mois de décembre. La contraction des liquidités et l'inflation encore forte ont toutefois maintenu les taux d'intérêt à un niveau élevé jusqu'à la fin de l'automne, empêchant ainsi une reprise de la conjoncture. Des industries particulièrement sensibles aux taux d'intérêt, telles la construction et l'automobile, ont obtenu les plus mauvais résultats enregistrés depuis de nombreuses années. Le taux de chômage a augmenté à partir de l'été pour s'inscrire à 8,9% à la fin de l'année.

Etats-Unis: la faible croissance rend plus difficile la mise en œuvre du programme économique

La mauvaise conjoncture et les taux d'intérêt élevés ont contrecarré le plan du gouvernement américain qui prévoyait de réduire les impôts, d'augmenter les dépenses de défense et de diminuer le déficit public. Pour l'année fiscale qui s'achève à la fin du mois de septembre, le déficit s'est chiffré à 58 milliards de dollars en 1981, contre 60 milliards l'exercice précédent.

En *République fédérale d'Allemagne*, le produit national brut a diminué de 0,3% en 1981. Comme l'emploi a reculé légèrement et que la population active a augmenté, le nombre de chômeurs s'est accru fortement passant à 1,7 million de personnes, soit 7,3% de la population active, un niveau qui n'avait plus été observé depuis 25 ans. La faiblesse du mark allemand vis-à-vis du dollar a amélioré la compétitivité de l'industrie d'exportation et contribué ainsi à la progression des ventes à l'étranger; mais elle a également entraîné une augmentation

République fédérale d'Allemagne: forte augmentation du chômage

du prix des biens importés. Au mois de décembre, le taux d'inflation se chiffrait à 6,3%.

Le risque de poussées inflationnistes consécutives à l'évolution des cours de change a incité la Banque fédérale à adopter une politique monétaire plus restrictive. La demande intérieure s'en est ressentie fortement. La construction, secteur particulièrement sensible aux taux d'intérêt, a enregistré le recul le plus marqué en termes réels. Vers la fin de l'année, avec le raffermissement du mark et l'amélioration de la balance des revenus, la Banque fédérale a réduit graduellement ses taux à court terme.

Royaume-Uni:
aucun signe de
reprise économique

De tous les pays industrialisés, le *Royaume-Uni* est celui qui a connu la plus forte récession au cours de ces dernières années. La politique monétaire restrictive a mis en évidence les faiblesses structurelles traditionnelles de l'économie britannique, et la surévaluation de la livre sterling pendant une longue période a affaibli la position concurrentielle du pays. Cette situation ne s'est pas beaucoup modifiée en 1981. Aucune reprise de la conjoncture n'est intervenue, et le produit national brut réel a reculé de 2% environ, contre 3% en 1980.

Chômage en hausse

Le chômage a continué d'augmenter, atteignant 3 millions de personnes ou 11,5% de la population active. Dans la lutte contre l'inflation, des succès ont été obtenus en début d'année uniquement; le niveau des prix s'est élevé de 12% en 1981, contre 18% l'année précédente.

France:
légère augmentation
du PNB, mais accrois-
sement des taux de
chômage et d'infla-
tion

En *France*, le produit national brut réel a augmenté de 0,5%. L'inflation persistante et le chômage, qui n'a cessé d'augmenter depuis 1973, constituent les principaux problèmes de l'économie française. On comptait environ 2 millions de chômeurs à la fin de l'année, soit 8,3% de la population active. L'inflation atteignait 14% au mois de décembre et 13,3% en moyenne annuelle (1980: 13,6%).

Dépenses publiques
axées sur la lutte
contre le chômage

La lutte contre le chômage est, avec la réduction de l'inflation, l'objectif principal du nouveau gouvernement pour qui des nationalisations et des mesures d'encouragement en faveur de secteurs faibles de l'économie doivent engendrer une amélioration des structures. En outre, les dépenses publiques doivent contribuer à soutenir l'emploi. La France dispose d'une certaine marge de manœuvre dans la mesure où l'endettement public est relativement moins élevé que dans d'autres pays industrialisés; ces possibilités ont d'ailleurs déjà été utilisées en partie.

Italie:
hausse du chômage,
recul de l'inflation

En *Italie*, le produit national brut réel a diminué d'environ 1% en 1981. Le taux de chômage, élevé depuis quatre ans, a encore augmenté pour atteindre 9% au quatrième trimestre. L'inflation a fléchi, passant de 21,3% à 17,9% en cours d'année. La balance des revenus s'est soldée par un déficit inférieur à celui de 1980.

Au Japon, l'évolution de l'économie a été sensiblement plus favorable que dans les autres pays de l'OCDE. Au cours de l'année, le taux d'inflation a reculé de 8% à 4,9%, s'inscrivant ainsi au niveau le plus bas de tous les pays de l'OCDE. La croissance du produit national brut, qui s'est chiffrée à 4%, n'a que peu faibli par rapport aux deux années précédentes. Dans le domaine de l'emploi, la situation paraissait aussi relativement favorable puisque le taux de chômage était de 2,2%. La bonne conjoncture s'explique en partie par plusieurs années de politique financière prudente et de politique monétaire axée sur la stabilité des prix.

Japon:
recul marqué de
l'inflation, faible
taux de chômage et
croissance réelle

La part de l'investissement au produit national brut est traditionnellement élevée au Japon. Les ajustements structurels consécutifs aux changements de l'environnement économique international, comme la hausse des prix du pétrole, se produisent rapidement et sans inconvénients majeurs pour la croissance. La capacité de résistance dont a fait preuve la conjoncture japonaise en 1981 était due également au fait que, à l'instar de la Suisse, ce pays n'a ressenti les effets de l'affaiblissement conjoncturel mondial qu'à partir du second semestre.

2. Evolution monétaire dans quelques pays

Les grands pays industrialisés ont maintenu en 1981 leur politique monétaire restrictive malgré l'aggravation du chômage. Les objectifs d'expansion monétaire ont été dépassés au Royaume-Uni et en France uniquement.

Bien que l'objectif d'expansion monétaire ait été révisé à la baisse au printemps, la masse monétaire M_{1B} est restée inférieure au niveau que l'*institut d'émission américain* avait envisagé. Sa progression s'est chiffrée à 3% en moyenne annuelle. La volonté de maintenir les agrégats monétaires sous contrôle, dans le court terme également, a sans doute contribué aux fortes fluctuations qu'ont connues les taux d'intérêt américains.

Aux Etats-Unis, M_{1B}
reste inférieure
à l'objectif fixé

La suppression graduelle de restrictions légales dans le cadre du «*Depository Institutions Deregulation and Monetary Control Act*» a eu d'importantes répercussions sur la politique monétaire américaine. Les établissements d'épargne, qui jusque-là n'avaient pratiquement pas d'activités en dehors du secteur hypothécaire, ont été autorisés, avec d'autres banques, à ouvrir des comptes «NOW» – pour des dépôts à vue rémunérés – et à accorder des crédits à la consommation. Cette libéralisation a entraîné des transferts considérables de dépôts bancaires et rendu ainsi plus difficile l'interprétation de l'évolution des agrégats monétaires.

Suppression de
restrictions légales
dans le secteur
bancaire

En 1981, le Système de Réserve Fédérale a donné son accord à la création, aux Etats-Unis, de facilités bancaires internationales (*International Banking Facilities*, IBF). Sous ce régime, les opérations bancaires conclues avec des clients

«*International
Banking Facilities*»
à New York

étrangers et appartenant à des catégories définies par le Système de Réserve Fédérale ne sont pas soumises aux réserves minimales, aux prescriptions concernant les taux d'intérêt et aux impôts locaux. Facilitant les transactions en euro-monnaies, ce régime devrait attirer vers les Etats-Unis une partie des opérations effectuées sur l'euro-marché. Les premières IBF ont été ouvertes à New York au début du mois de décembre.

Maintien de la politique monétaire restrictive en République fédérale d'Allemagne

En *République fédérale d'Allemagne*, la politique monétaire a conservé son caractère restrictif en 1981. La monnaie centrale est restée constamment dans la partie inférieure de la fourchette que la Banque fédérale s'était fixée comme objectif. Les taux à court terme constituent de précieux indicateurs de la politique monétaire dans la mesure où l'institut d'émission s'efforce de maintenir la monnaie centrale à l'intérieur des limites fixées en agissant sur les conditions des crédits de refinancement.

Au mois de février, la Banque fédérale a décidé de ne plus accroître le volume des crédits de refinancement accordés aux banques commerciales aux taux officiels. A la place, elle leur a offert des avances spéciales sur nantissement, à des conditions toutefois nettement plus onéreuses. En février, la Banque fédérale a fixé à 12% le taux auquel ces avances sont consenties, afin principalement de combattre la faiblesse du mark. Ce taux, qui a été légèrement réduit aux mois d'octobre et de décembre, s'établissait à 10,5% à la fin de l'année.

France: politique monétaire plus expansive que prévu

Depuis 1976, la *Banque de France* utilise un système d'encadrement du crédit pour contrôler la croissance de la masse monétaire M₂. Les écarts constatés par rapport à l'objectif ont été faibles jusqu'en 1980; l'année suivante, l'expansion de la masse monétaire M₂ a toutefois dépassé l'objectif fixé à 10%, puisqu'elle a atteint 12% environ.

Objectifs monétaires

Pays	Agrégat	Période	Objectif	Evolution effective
Etats-Unis	M _{1B} ¹	du 4 ^e trimestre 1980 au 4 ^e trimestre 1981	3 ½-6%	3,0% ²
Royaume-Uni	M ₃	de la mi-février 1981 à la mi-avril 1982	6-10%	
République fédérale d'Allemagne	monnaie centrale	du 4 ^e trimestre 1980 au 4 ^e trimestre 1981	4-7%	3,5%
France	M ₂	de décembre 1980 à décembre 1981	10%	12,0% ²
Japon	M ₂		aucun objectif	8,9%
Suisse	monnaie centrale ajustée	moyenne 1981	4%	-0,5%

¹ Série corrigée des effets dus aux transferts sur des comptes «NOW».

² Estimations.

En France, le contrôle des changes a été considérablement renforcé afin d'enrayer les sorties de capitaux. En outre, il a fallu relever les taux du marché monétaire pour soutenir le franc sur les marchés des changes. Après la dévaluation du franc français au sein du Système monétaire européen, les taux d'intérêt à court terme sont restés notablement au-dessus de leur niveau du début de l'année.

Contrôle des changes étendu

Au *Royaume-Uni*, les autorités s'étaient fixé comme objectif de maintenir entre 6% et 10% la croissance moyenne de la masse monétaire M_3 pour la période allant de février 1981 à avril 1982. Les données disponibles pour 1981 montrent que l'objectif est largement dépassé. Toutefois, l'évolution des agrégats monétaires au cours de l'année donne peut-être une image déformée en raison de problèmes statistiques. D'autres indicateurs, comme les taux d'intérêt à court terme et la base monétaire, font penser plutôt à une politique monétaire restrictive.

La Banque d'Angleterre maintient le caractère restrictif de sa politique

Plusieurs textes légaux entrés en vigueur au mois d'août ont restructuré le marché monétaire britannique. Cette révision a permis de renforcer les possibilités de la Banque d'Angleterre d'influer sur le secteur financier.

Au *Japon*, l'assouplissement des mesures de contrôle du crédit adoptées l'année précédente peut être interprété comme le passage d'une politique monétaire légèrement restrictive à une politique monétaire modérément expansive. Les banques ont accru fortement leurs crédits au cours du second semestre. Le taux de croissance des agrégats monétaires a commencé à augmenter. L'abrogation de prescriptions concernant les taux d'intérêt et la libéralisation des mouvements internationaux de capitaux ont revêtu une grande importance pour la politique économique. La suppression graduelle, depuis 1979, des dispositions en matière de taux d'intérêt et le caractère plus libéral de la nouvelle loi sur la monnaie ont stimulé la concurrence entre banques et les activités de celles-ci sur les marchés internationaux.

Politique monétaire japonaise modérément expansive

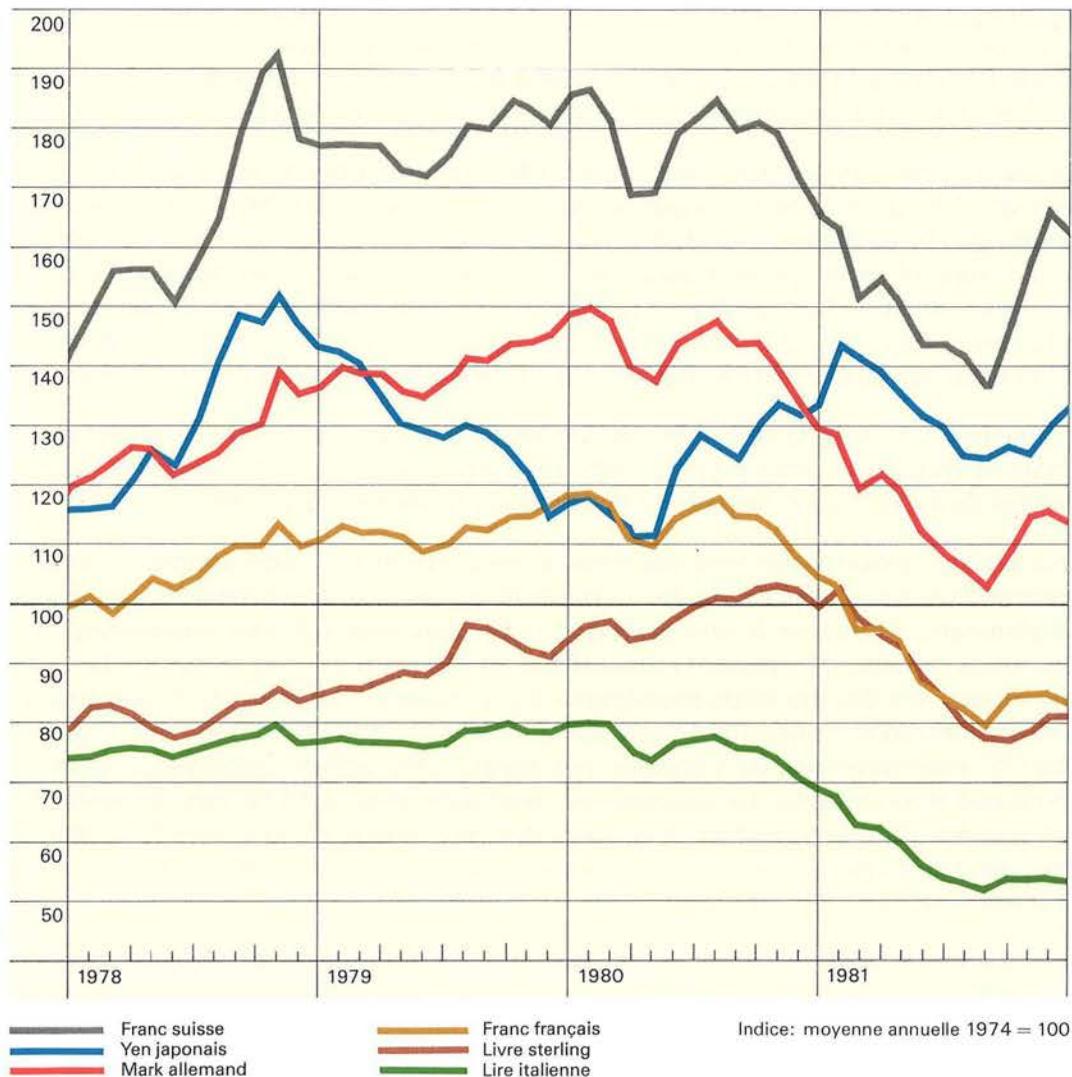
Les fluctuations de la monnaie américaine ont marqué les *marchés des changes* en 1981. Le *dollar* s'est revalorisé par rapport à la plupart des autres monnaies durant les huit premiers mois de l'année; un changement de tendance s'est produit en août. La hausse du dollar, qui avait commencé en automne de l'année précédente, était une conséquence du caractère plus restrictif de la politique monétaire suivie par la Réserve Fédérale. Ayant entraîné une hausse des taux d'intérêt et rendu ainsi plus attrayants les placements en dollars, cette politique explique largement la revalorisation de la monnaie américaine. La hausse des taux d'intérêt a contribué également au ralentissement de la conjoncture économique et à l'amélioration de la balance américaine des revenus. La baisse que le cours du dollar a enregistrée à partir du mois d'août était en partie la correction d'une trop forte revalorisation et en partie la conséquence de la réduction des écarts entre les taux d'intérêt nationaux. L'éventualité d'un assouplissement de la politique monétaire américaine, en raison de la récession et de l'augmentation du déficit budgétaire, a joué aussi un rôle dans ce mouvement de repli.

Rôle prépondérant du dollar dans l'évolution des marchés

Dollar: hausse jusqu'au mois d'août ...

... baisse en automne

Evolution de quelques monnaies par rapport au dollar des Etats-Unis



Livre sterling:
affaiblissement

La *livre sterling*, qui s'était fortement appréciée en 1980, a faibli aussi bien vis-à-vis du dollar que des monnaies du Système monétaire européen. Ce recul avait probablement pour origine la hausse généralisée des taux d'intérêt qui a rendu moins attrayantes les rémunérations offertes sur le marché britannique.

Yen: stabilité
vis-à-vis des mon-
naies européennes

En 1981, le *yen* a suivi une évolution parallèle à celle des monnaies européennes. Après avoir baissé par rapport au dollar en début d'année, il s'est raffermi au second semestre. Malgré l'excédent relativement élevé de la balance japonaise des revenus, il a fait preuve d'une grande stabilité face aux monnaies européennes.

Au cours de l'année, les taux-pivots ont été ajustés à deux reprises au sein du *Système monétaire européen* (SME). Le 23 mars, la *lire italienne* a été dévaluée de 6%, sa marge de fluctuation étant maintenue toutefois à $\pm 6\%$. Le 5 octobre, le *mark allemand* et le *florin hollandais* ont été réévalués de 5,5%, alors que le *franc français* et la *lire* étaient dévalués de 3%.

Ajustements des
cours-pivots dans
le cadre du SME

3. Coopération monétaire internationale

Malgré des fluctuations accrues sur les marchés des changes, le *Système monétaire européen* a, cette année encore, atteint dans une large mesure son objectif immédiat, soit une plus grande stabilité des cours entre les monnaies des pays membres. En revanche, l'harmonisation des politiques monétaire et budgétaire, qui constitue l'objectif à plus long terme, n'a guère progressé.

Système monétaire
européen:
meilleure stabilité
des cours de change,
mais toujours pas
d'harmonisation des
politiques monétaire
et budgétaire

La plupart des pays membres du SME ont recouru principalement à la politique des taux d'intérêt pour défendre les cours-pivots. Dans les phases de spéculation toutefois, d'importantes interventions ont été effectuées sur les marchés en vue de maintenir les cours des monnaies du SME à l'intérieur des marges de fluctuation. Jusqu'à présent, ces opérations ont pu se dérouler sans que les mécanismes de crédit à court et moyen terme ne soient mis à contribution, les pays enregistrant en général des positions tantôt créancières, tantôt débitrices. Quelques pays ont dû toutefois accroître leur endettement sur les marchés financiers internationaux, étant donné le déficit de leur balance des revenus.

Les crédits du *Fonds monétaire international* (FMI), particulièrement ceux accordés aux pays en développement, ont continué à augmenter. Les promesses de crédit consenties au cours de l'année financière prenant fin le 30 avril 1982 devraient atteindre 12 milliards de DTS, contre 9,5 milliards en 1981 et 3 milliards en 1980.

Fonds monétaire
international:
augmentation des
crédits

Au mois de mars 1981, les fonds mis à la disposition du FMI dans le cadre de la «facilité Witteveen» étaient alloués. Le FMI devait se procurer des moyens financiers supplémentaires pour accroître ses crédits conformément à la décision prise en 1980. Il a conclu avec la «Saudi Arabian Monetary Agency» (SAMA) un accord de crédit d'une durée de deux ans, portant sur un montant de 8 milliards de DTS. D'autres crédits pourraient être ouverts. En outre, les banques centrales de 16 pays industrialisés ont accordé au FMI, en août, des crédits à moyen terme totalisant 1,3 milliard de DTS; ces opérations se sont déroulées en partie par l'intermédiaire de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La Banque nationale y a participé en ouvrant un crédit de 150 millions de DTS au FMI.

Le FMI a prévu une autre mesure destinée aux pays membres éprouvant des difficultés de balance des paiements; ceux-ci ont la possibilité d'obtenir des cré-

dits dans le cas d'une forte augmentation des prix des importations de céréales. Après la décision de principe adoptée en 1980, le mécanisme de péréquation des intérêts pour les crédits accordés dans le cadre de la «facilité Witteveen» est entré en vigueur. Son financement doit être assuré en partie par des contributions volontaires. La Suisse a fourni une contribution de 2,4 millions de DTS.

Droits de tirage
spéciaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) ont été rendus plus attrayants à partir du 1^{er} mai. La rémunération servie sur les DTS a été portée de 80% à 100% de la moyenne pondérée de taux d'intérêt du marché, et les participants au système des DTS ne sont plus tenus de conserver pendant plusieurs années une partie des DTS qui leur ont été alloués.

C. Evolution de l'économie suisse

1. Conjoncture générale

L'expansion de la conjoncture observée depuis 1979 s'est poursuivie au premier semestre de 1981, puis l'activité économique a faibli sensiblement. Selon des estimations officielles, la croissance annuelle moyenne du produit national brut a passé, de 1980 à 1981, de 4% à 1,4% en termes réels, et de 7,1% à 8,2% en termes nominaux.

Ralentissement de la croissance économique

Consommation privée

La croissance en valeur réelle de la *consommation des ménages* s'est ralentie au cours de l'année; en moyenne annuelle, elle a été de 1% seulement en 1981, contre 2,5% l'année précédente. Pendant les trois premiers trimestres, la consommation réelle a progressé, bien que les salaires réels aient diminué du fait de l'inflation. Le nombre de personnes occupées ayant augmenté de 1% environ, le revenu réel disponible est resté inchangé. En outre, les ménages envisageaient l'avenir économique avec optimisme. Ils s'attendaient en particulier à la compensation intégrale du renchérissement. Au cours de l'automne, les signes d'un changement conjoncturel se sont multipliés, et la situation s'est détendue sur le marché du travail. La demande de biens durables de consommation a alors diminué; celle de biens non durables a été moins sensible au ralentissement économique.

Léger accroissement de la consommation

Affaiblissement de la demande en automne

Le secteur du *tourisme* a encore amélioré les très bons résultats obtenus l'année précédente. Dans les hôtels, le nombre de nuitées de clients suisses a augmenté d'un peu plus de 1% et celui d'hôtes étrangers, de 6%. Ce dernier taux s'explique notamment par l'évolution du cours du franc au premier semestre.

Année record pour le tourisme

Investissement et construction

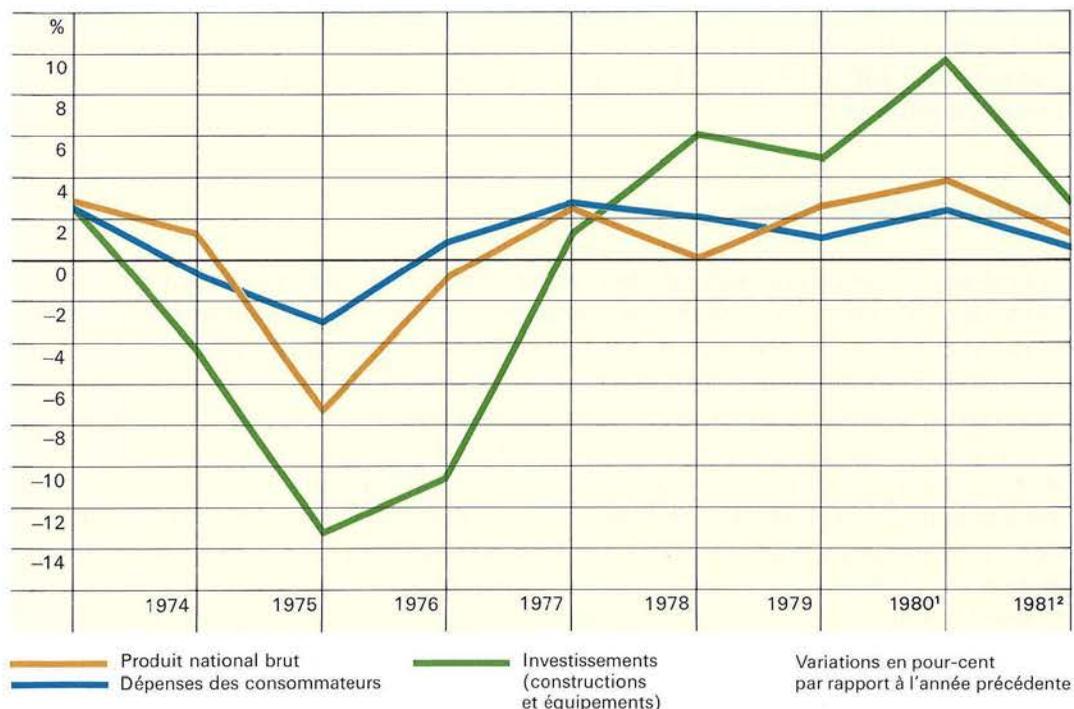
L'*investissement* – construction et biens d'équipement – a continué d'augmenter. Au cours du second semestre, le relèvement des taux d'intérêt, la hausse du coût de la construction et la détérioration de la conjoncture internationale ont influé sur les entrées de commandes dans le bâtiment. Disposant de commandes considérables, l'industrie et l'artisanat n'ont cependant guère modifié leurs investissements dans une première phase. Par conséquent, les investissements en construction réalisés par ce secteur ont encore augmenté en 1981. Le nombre de projets différés s'est accru toutefois à la suite des perspectives conjoncturelles défavorables. Le recul du nombre de plans soumis à approbation a confirmé la diminution de la propension à investir dans l'industrie.

L'investissement est le principal élément moteur de la conjoncture

Dans le domaine du logement, la hausse des taux d'intérêt et du coût de la construction ont influé sur les entrées de commandes. Le nombre de logements dont la construction a été autorisée au cours du quatrième trimestre dans 96 villes était

Conséquences des taux d'intérêt et des coûts de construction élevés

Taux de croissance du produit national brut, en valeur réelle



¹ Résultats provisoires des comptes nationaux, OFS

² Estimations du 18 décembre 1981 de la sous-commission «Prévisions économiques» de la Commission pour les questions conjoncturelles

de 3,2% inférieur à celui de la période correspondante de 1980. Au 1^{er} octobre, les réserves de travail se chiffraient, en termes nominaux, à 90% de l'état observé un an auparavant.

L'augmentation des investissements en biens d'équipement a été plus faible que l'année précédente. Le taux de croissance réelle est estimé à 2%, alors qu'il atteignait 11,4% en 1980.

Le coût élevé du crédit, l'incertitude liée aux perspectives conjoncturelles et la baisse attendue des prix des matières premières ont incité les entreprises, dès le début de l'année, à réduire leurs stocks de matières premières et de produits semi-ouvrés, y compris les produits énergétiques. Cette évolution a été accélérée par la diminution des entrées de commandes, qui s'est produite à partir du milieu de l'année. Comme la production ne pouvait être adaptée immédiatement au recul des entrées de commandes et des ventes, les stocks de produits finis ont augmenté.

Faible augmentation des investissements en biens d'équipement

Diminution des stocks de matières premières

Accroissement des stocks de produits finis

Commerce extérieur



Commerce extérieur

En valeur, le commerce extérieur suisse s'est accru de nouveau en 1981; les importations ont atteint 60,1 milliards de francs et les exportations 52,8 milliards, de sorte que la *balance commerciale* s'est soldée par un déficit de 7,3 milliards. Le déficit a diminué de 30% environ par rapport à l'année précédente, du fait principalement de l'affaiblissement de la conjoncture.

Amélioration de la balance commerciale

En volume, les *exportations* (sans les métaux précieux, les pierres précieuses, les bijoux, les œuvres d'art et les antiquités) ont augmenté de 3,2% par rapport à l'année précédente, bien qu'un recul de 2% ait été enregistré au premier trimestre. La faible croissance du produit national observée dans les pays de l'OCDE depuis 1979 a ralenti l'expansion des exportations suisses. Par contre, le

Exportations favorisées par le cours du franc

cours du franc relativement bas jusqu'à la fin de l'été a renforcé notre position concurrentielle sur les marchés internationaux. Les ventes de produits à forte élasticité-prix de la chimie et des industries de biens de consommation ont bénéficié tout particulièrement de cette situation.

Diminution du volume des importations

Les *importations* ont diminué de 2% en termes réels. Cette évolution peut être attribuée essentiellement aux perspectives conjoncturelles défavorables et au cours du franc. La réduction des stocks de matières premières et de produits semi-ouvrés a influé fortement sur les importations. Les achats à l'étranger de biens de consommation ont augmenté encore légèrement.

Recul de la part des CE et de l'AELE au trafic de marchandises

La répartition géographique de notre commerce extérieur indique que le trafic de marchandises avec les Etats membres des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre-échange a progressé, en termes nominaux, moins vigoureusement que l'ensemble de nos importations et exportations. Cette tendance avait déjà été observée l'année précédente pour les importations. Les taux de croissance des échanges avec les Etats-Unis, le Japon et les pays de l'OPEP ont été supérieurs à la moyenne, tandis que les transactions avec les pays européens à commerce d'Etat stagnaient.

Finances publiques

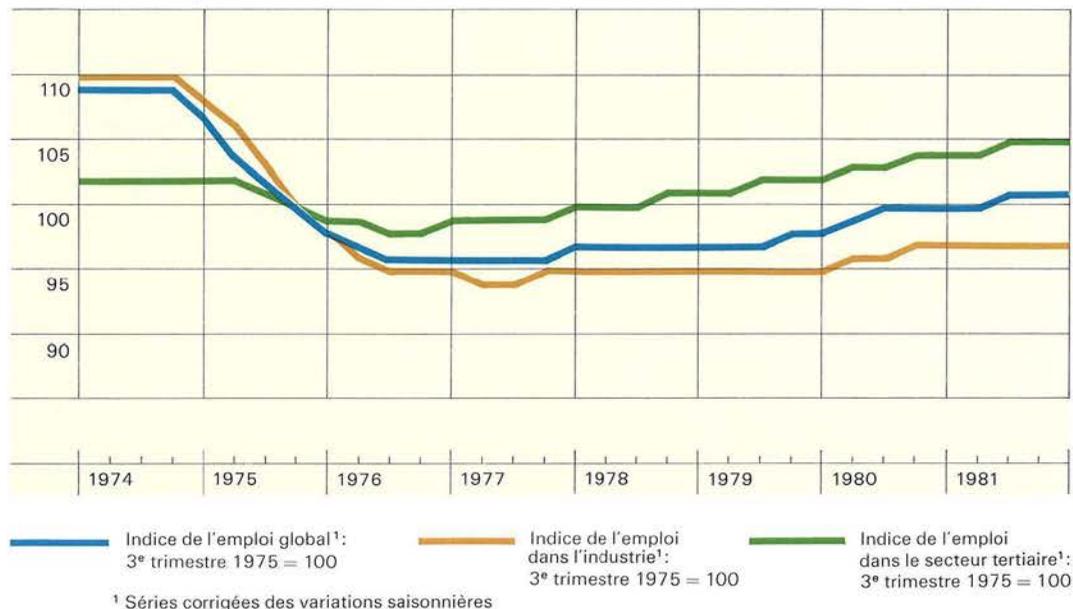
Pour 1981, déficit de la Confédération inférieur au montant prévu

Les déficits accusés en 1980 et 1981 par le *compte financier de la Confédération* ont été moins élevés que prévu. L'évolution des dépenses a été conforme au budget, et les recettes ont dépassé les montants attendus. La sous-estimation, lors de l'établissement du budget, de la hausse des taux d'intérêt et de la tendance conjoncturelle explique l'évolution favorable des recettes.

Comptes équilibrés des cantons et des communes en 1980

La situation financière des cantons et, surtout, des communes a été nettement meilleure que celle de la Confédération. En 1980, les dépenses des cantons avaient augmenté à 21,9 milliards de francs et les recettes, à 21,8 milliards. La situation financière des cantons s'est probablement détériorée en 1981 à la suite du renchérissement et des mesures d'économie adoptées par la Confédération. Dans la majorité des cas, les finances des communes se sont améliorées légèrement, ainsi que le prouvent les nombreuses réductions d'impôts.

Indice de l'emploi



Marché du travail

Le *nombre de personnes occupées* a progressé de 0,9%, contre 2,1% en 1980. L'accroissement a été supérieur à la moyenne dans le secteur des services. Comme l'année précédente, le taux moyen de chômage s'est inscrit à 0,2%. La pénurie de main-d'œuvre a provoqué une augmentation de 4,5% de l'effectif des travailleurs étrangers, entre août 1980 et le mois correspondant de l'année suivante; une hausse de 4,4% avait été observée pour les douze mois précédents. L'accroissement s'est réparti entre tous les cantons et les branches principales de l'économie, à l'exception de l'habillement. S'inscrivant à 738 120, le nombre de travailleurs étrangers a atteint le niveau le plus élevé depuis 1977.

Augmentation de l'emploi

Nouvel accroissement de la main-d'œuvre étrangère

Au quatrième trimestre, le fléchissement de la conjoncture a pesé sur le *marché du travail*; les personnes à la recherche d'un emploi et les chômeurs complets étaient nettement plus nombreux qu'un an auparavant. Au milieu de l'année déjà, le nombre de places vacantes annoncées s'inscrivait en recul par rapport à la même époque de 1980. La détérioration de la situation s'est traduite tout d'abord par un accroissement du chômage partiel. Plusieurs entreprises de différentes branches, telles l'horlogerie, le textile et les machines, ont annoncé des suppressions d'emplois.

Le marché du travail ressent le fléchissement conjoncturel au quatrième trimestre

Salaires et prix



Evolution des prix et des salaires

Le *taux d'inflation* a augmenté. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 6,5%. La hausse annuelle la plus forte, soit 7,5%, a été enregistrée en septembre. Vers la fin de l'année, le taux de renchérissement a fléchi quelque peu. La forte inflation enregistrée en 1981 était due surtout à la baisse du cours du franc jusqu'au milieu de l'année et à la bonne conjoncture.

Forte hausse du renchérissement

L'an dernier, des anomalies ont été découvertes dans la méthode de calcul de l'indice suisse des prix à la consommation. Compétente en la matière, la Commission de statistique conjoncturelle et sociale a décidé de procéder à un examen.

L'augmentation des prix de gros a été elle aussi plus marquée que l'année précédente. En effet, elle s'est chiffrée à 5,5%, contre 4,6% en 1980. Les prix des marchandises importées ont baissé en automne grâce à la hausse du cours du franc.

Baisse des prix des marchandises importées dès septembre

L'activité intense qui a régné dans l'industrie de la construction a stimulé la croissance des prix dans ce secteur. Au mois d'octobre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich dépassait de 9,4% son niveau de l'année précédente; la hausse avait été de 8,9% un an plus tôt. Il faut se reporter au début de 1973 pour observer un accroissement aussi élevé.

Dans la construction, un renchérissement aussi fort n'avait plus été observé depuis 1973

En un an, les *gains mensuels* moyens des salariés se sont élevés de 4,5% aux premier et deuxième trimestres et de 4,4% au troisième trimestre. Les salaires moyens étaient, au quatrième trimestre, de 4,2% supérieurs à leur niveau de la même période de 1980. Les salaires réels ont par conséquent diminué de 2,6% en un an, alors qu'ils avaient augmenté de 0,9% l'année précédente. Leur recul, malgré la bonne conjoncture, s'explique principalement par le niveau de l'inflation. Les augmentations de salaires accordées pour 1981 tenaient compte de l'inflation relativement faible un an plus tôt.

Recul des salaires réels

2. Agrégats monétaires

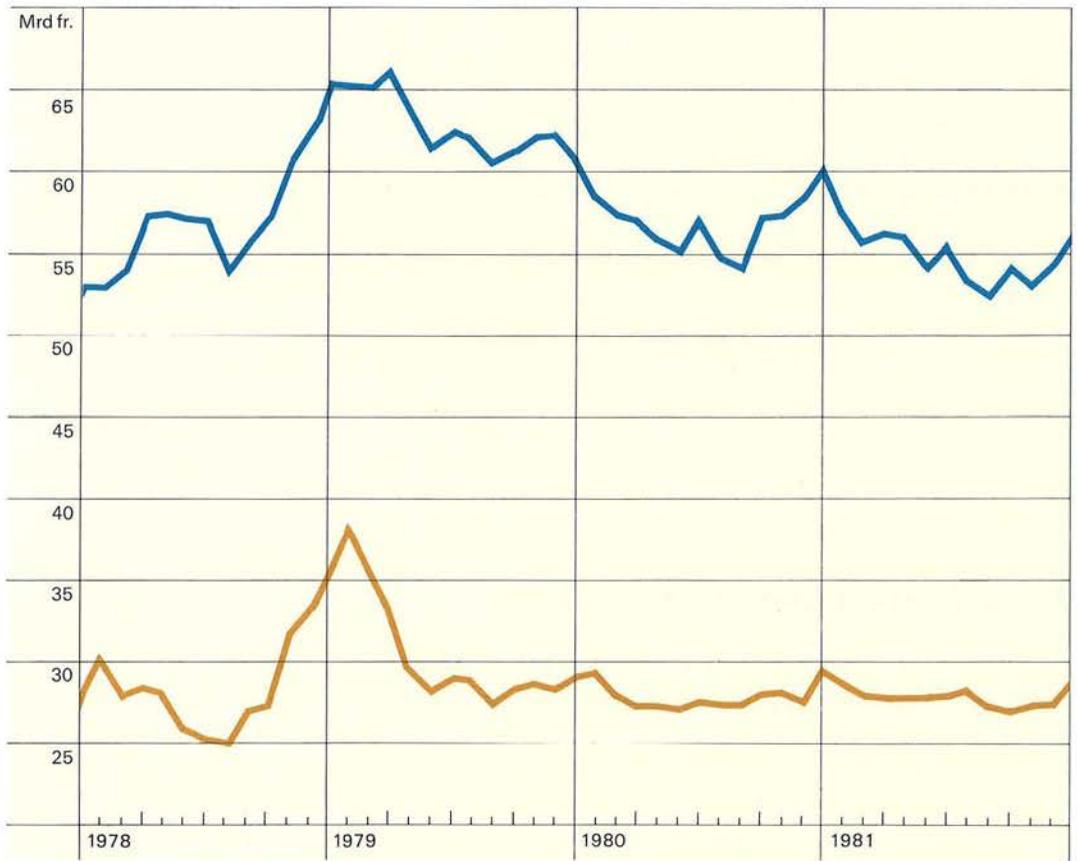
Pour 1981, la Banque nationale s'était fixé comme objectif une expansion de 4% de la monnaie de banque centrale ajustée, qui comprend les billets en circulation et les avoirs de l'économie en comptes de virements à l'institut d'émission, déduction faite des crédits de refinancement accordés en vue des échéances. Au printemps, le cours du franc baissant et l'inflation augmentant, la Banque nationale a adopté une politique monétaire plus restrictive. Aux premier et deuxième trimestres, l'expansion de la monnaie centrale ajustée a été plus faible que prévu. Par la suite, l'institut d'émission a accentué encore le caractère restrictif de sa

Croissance de la monnaie de banque centrale inférieure à l'objectif

politique monétaire. Aux troisième et quatrième trimestres, la monnaie centrale ajustée était inférieure à son niveau de l'année précédente. En moyenne annuelle, elle a diminué de 0,5%.

La structure des taux d'intérêt s'étant modifiée sensiblement au cours de l'année, des transferts sont intervenus entre les diverses catégories de dépôts bancaires. Les dépôts à vue et les fonds d'épargne ont diminué, alors que les dépôts à terme augmentaient fortement. Cette évolution s'est répercutée sur les taux de croissance des agrégats monétaires. La masse monétaire M₁, soit le numéraire en circulation et les dépôts à vue, a fléchi de 3,6% en moyenne, les dépôts à vue ayant diminué. Par contre, les autres agrégats ont augmenté; en moyenne annuelle, la masse monétaire M₂, soit M₁ et les dépôts à terme, s'est accrue de 12,9% et M₃ qui comprend M₂ et les dépôts d'épargne, de 5,2%.

Monnaie de banque centrale ajustée et masse monétaire M₁



— Monnaie de banque centrale ajustée (moyenne mensuelle)
— Masse monétaire M₁ (fin de mois, chiffres provisoires depuis juillet 1981)

Evolution de la monnaie de banque centrale ajustée et de la masse monétaire

Variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente — Moyennes trimestrielles

Trimestre	Monnaie centrale ajustée ¹		Numéraire en circulation ²		Dépôts à vue ³		Masse monétaire M ^{1,4}		Quasi-monnaie ⁵		Masse monétaire M ^{2,6}		Masse monétaire M ^{3,7}	
	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %	milliards de fr.	variation %
1978														
1 ^{er} trimestre	29,1	19,2	18,0	4,1	37,0	14,7	55,0	11,0	23,0	-0,3	78,0	7,4	174,4	8,8
2 ^e trimestre	26,5	9,4	18,3	4,6	39,1	22,4	57,4	16,1	23,5	-6,0	80,9	8,7	179,1	9,5
3 ^e trimestre	26,4	7,8	18,2	5,3	37,9	21,7	56,1	15,8	23,6	-13,7	79,6	5,2	179,3	8,2
4 ^e trimestre	33,4	30,0	19,4	8,6	43,8	30,7	63,2	23,0	21,0	-18,9	84,2	9,0	186,4	10,0
1979														
1 ^{er} trimestre	35,9	23,6	19,5	8,7	46,2	24,9	65,7	19,6	19,5	-15,5	85,2	9,2	191,2	9,7
2 ^e trimestre	28,9	9,0	19,8	8,1	42,8	9,6	62,6	9,1	24,7	5,3	87,3	8,0	195,0	8,9
3 ^e trimestre	28,5	8,0	19,8	8,9	41,5	9,7	61,3	9,4	27,5	16,6	88,8	11,5	197,3	10,1
4 ^e trimestre	28,9	-13,7	20,7	7,0	41,0	-6,5	61,7	-2,4	31,9	52,4	93,6	11,3	203,0	8,9
1980														
1 ^{er} trimestre	28,5	-20,7	20,5	5,3	37,3	-19,3	57,8	-12,0	44,0	126,3	101,8	19,6	210,2	9,9
2 ^e trimestre	27,6	-4,6	20,3	2,9	35,9	-16,2	56,2	-10,2	48,4	95,9	104,7	19,9	209,1	7,2
3 ^e trimestre	27,8	-2,3	20,1	1,7	35,5	-14,6	55,6	-9,4	47,7	73,6	103,3	16,3	206,6	4,7
4 ^e trimestre	28,7	-0,5	21,1	1,5	38,0	-7,3	59,0	-4,3	48,6	52,2	107,6	14,9	211,9	4,4
1981														
1 ^{er} trimestre	28,3	-0,6	20,8	1,1	35,9	-3,8	56,6	-2,0	53,6	21,6	110,2	8,2	216,4	3,0
2 ^e trimestre	28,0	1,3	20,6	1,4	34,8	-3,0	55,5	-1,4	61,4	26,8	116,9	11,6	220,5	5,4
3 ^e trimestre	27,7	-0,5	20,3	0,6	33,2	-6,4	53,5	-3,8	67,6	41,7	121,0	17,2	221,7	7,3
4 ^e trimestre	28,0	-2,5	20,6	-2,0	34,0	-10,3	54,7	-7,3	68,6	41,1	123,3	14,5	222,6	5,0

¹ Monnaie de banque centrale ajustée = billets en circulation et avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, déduction faite des crédits accordés en vue des échéances (moyenne des montants journaliers).

² Numéraire en circulation = billets et pièces de monnaie détenus par le public.

³ Dépôts à vue = dépôts à vue en francs suisses détenus par des résidents dans les banques et en comptes de chèques postaux.

⁴ Masse monétaire M¹ = numéraire en circulation et dépôts à vue dans les banques.

⁵ Quasi-monnaie = dépôts à terme et dépôts à vue en monnaies étrangères de résidents dans les banques.

⁶ Masse monétaire M² = masse monétaire M¹ et quasi-monnaie.

⁷ Masse monétaire M³ = masse monétaire M² et fonds d'épargne de résidents.

3. Marché monétaire

Hausse rapide des taux d'intérêt au cours des trois premiers trimestres

Sur le marché monétaire suisse, les taux d'intérêt ont augmenté sensiblement durant les trois premiers trimestres, en raison de la politique monétaire restrictive et d'une demande de crédits stimulée par la conjoncture. Les rémunérations servies sur le marché des euro-francs se sont élevées à un niveau qui n'avait plus été atteint depuis les années 1973 et 1974. La hausse des taux aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne et dans d'autres pays industrialisés a joué un rôle également dans l'évolution du marché suisse. En provoquant une dépréciation du franc en termes réels, les taux d'intérêt élevés à l'étranger ont soutenu l'essor conjoncturel en Suisse et, partant, contribué au relèvement des taux dans notre pays.

Baisse au quatrième trimestre

Un changement de tendance s'est produit au quatrième trimestre, et les taux d'intérêt ont diminué légèrement. A la fin du mois de décembre, ils étaient toutefois encore nettement supérieurs à leur niveau du début de l'année. Sur le marché des euro-francs, la rémunération des dépôts à trois mois, qui atteignait 12% en septembre, a fléchi à $9\frac{3}{16}\%$ en décembre. La rémunération servie par les grandes banques sur les dépôts à trois mois a été adaptée plus rapidement que par le passé à l'évolution des conditions des dépôts analogues sur l'euro-marché, de sorte que l'écart entre ces deux taux a diminué de nouveau.

Plusieurs ajustements des taux officiels...

Pour souligner le caractère restrictif de sa politique monétaire, la Banque nationale a relevé plusieurs fois les taux officiels. Le 3 février, elle a porté de 3% à $3\frac{1}{2}\%$ le taux de l'escompte et de 4% à $4\frac{1}{2}\%$ celui des avances sur nantissement; ces taux ont ensuite été fixés respectivement à 4% et $5\frac{1}{2}\%$, avec effet au 20 février, à 5% et $6\frac{1}{2}\%$, à compter du 11 mai, et à 6% et $7\frac{1}{2}\%$, à partir du 2 septembre. Le 4 décembre, dans le cadre d'une action concertée sur le plan international, elle a diminué de $\frac{1}{2}\%$ le taux des avances sur nantissement. En même temps qu'elle relevait les taux officiels au mois de septembre, la Direction générale a décidé de ne plus conclure, jusqu'à nouvel ordre, des swaps à des conditions moins onéreuses que les avances sur nantissement et de limiter les liquidités mises à disposition en vue des échéances.

... et du taux d'escompte privé

Au cours de l'année, le taux d'escompte privé appliqué par les banques a passé de 5% à 8%. A la suite des hausses des taux officiels et du taux d'escompte privé, les taux spéciaux d'escompte pour les effets de stocks obligatoires ont été adaptés à quatre reprises. A la fin du mois de décembre, les taux étaient de 6% pour les stocks de denrées alimentaires et de fourrages et de $6\frac{1}{4}\%$ pour les autres stocks obligatoires.

En dépit du relèvement des taux officiels, le recours aux crédits traditionnels de l'institut d'émission a pris une ampleur qui, en fin de mois surtout, n'était pas

souhaitable au regard de la politique monétaire. Au mois de mai, la Banque nationale a donc mis à l'essai un système d'annonce préalable obligeant les banques à indiquer le volume des crédits traditionnels auquel elles entendent recourir en fin de mois. A partir du mois de juin, les banques ont été tenues d'utiliser exactement les montants annoncés. Grâce à ce système, l'institut d'émission a pu maintenir en fin de mois les disponibilités bancaires au niveau qu'il souhaitait. Il a pu ainsi prendre en temps voulu des mesures compensatoires pour empêcher un accroissement excessif des liquidités.

Système d'annonce préalable pour les crédits de refinancement

A l'exception des mois de janvier et de décembre, les avoirs que les banques, le commerce et l'industrie détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission ont oscillé, en moyenne mensuelle, autour de 6,5 milliards de francs. Ces moyennes étaient certains mois nettement inférieures à leur niveau de l'année précédente.

6,5 milliards de francs en comptes de virements

Recours aux crédits de refinancement de la Banque nationale

En millions de francs, moyennes mensuelles

Mois	Crédits de refinancement									
	Swaps		Crédits d'escompte et avances sur nantissement		Reprise temporaire de réscriptions de stérilisation et de bons émis par la BNS		Total		Dont crédits de refinancement destinés aux échéances ¹	
	1980 ⁽¹⁾	1981	1980 ⁽²⁾	1981	1980 ⁽³⁾	1981	1980 ^{(1) + (2) + (3)}	1981	1980	1981
Janvier	4 127	9 759	712	807	21	0	4 860	10 566	929	1 260
Février	2 374	9 372	701	1 015	19	6	3 094	10 393	673	540
Mars	4 419	9 510	775	942	0	0	5 194	10 452	966	943
Avril	6 290	9 269	1 134	1 373	1	0	7 425	10 642	1 231	634
Mai	6 111	9 319	860	1 174	0	0	6 971	10 493	535	43
Juin	7 079	10 089	915	1 588	41	0	8 035	11 677	1 311	939
Juillet	7 002	10 056	1 015	1 531	19	0	8 036	11 587	802	559
Août	7 326	8 822	862	1 182	0	0	8 188	10 004	253	493
Septembre	8 583	7 945	928	1 438	23	0	9 534	9 383	1 153	592
Octobre	7 845	7 687	992	1 472	27	0	8 864	9 159	793	442
Novembre	8 493	7 201	875	1 635	0	0	9 368	8 836	407	250
Décembre	11 345	10 104	977	1 694	10	0	12 332	11 798	2 143	1 322

¹ Correspond à la différence entre la monnaie centrale et la monnaie centrale ajustée.

La Confédération a émis mensuellement, selon un système d'enchères, des créances comptables à trois mois pour un montant de 200 millions de francs en chiffre rond. En outre, elle a placé en février et en mai, pour des montants égaux, des créances comptables d'une durée de six mois. En général, les rendements se sont inscrits entre 1% et 1½% au-dessous des rémunérations servies sur le marché des euro-francs.

Emissions mensuelles de créances comptables sur la Confédération

Une partie des bons Carter – «notes» libellées en francs suisses que le Trésor américain avait placées en Suisse au début de 1979 – est arrivée à échéance à la

Remboursement de bons Carter

fin du mois de juillet. Afin de compenser l'augmentation des disponibilités bancaires résultant de ce remboursement, la Banque nationale s'est abstenue de renouveler des swaps pour un même montant.

4. Marché des changes et évolution des cours

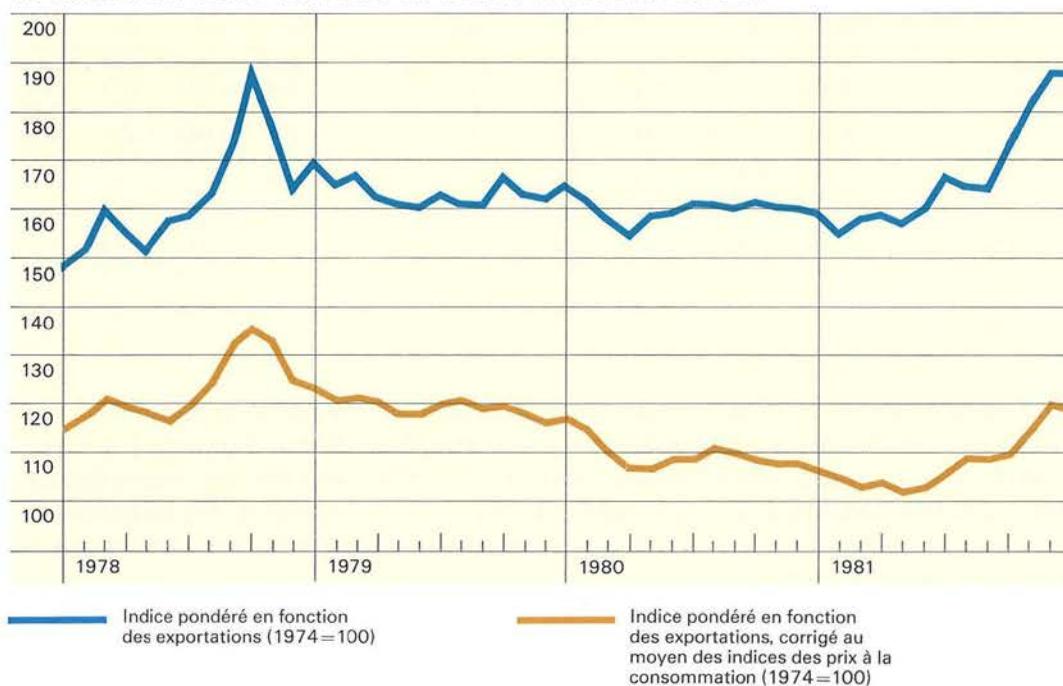
Dépréciation du franc vis-à-vis du dollar

Au premier semestre, le franc a fléchi vis-à-vis du dollar, mais est resté relativement stable par rapport aux monnaies européennes et au yen. Un revirement s'est produit au mois d'août et le franc s'est apprécié jusqu'à la fin de l'année face à toutes les autres monnaies. L'évolution des cours du mark allemand et du dollar des Etats-Unis a revêtu une importance particulière pour notre économie. Du mois d'août au mois de décembre, le mark a passé de fr. 0,8663 à fr. 0,8029 et le dollar, de fr. 2,17 à fr. 1,81.

Hausse du cours réel pondéré en fonction des exportations

L'indice du cours du franc pondéré en fonction des exportations s'est élevé de 18 % en 1981. Il a reculé légèrement du mois de janvier au mois de mars, puis s'est inscrit en hausse jusqu'au mois de décembre. En 1981, le cours réel a augmenté de 11,7 %, atteignant ainsi le niveau déjà enregistré en 1979.

Evolution du cours du franc, en termes nominaux et réels



La Banque nationale n'est intervenue vigoureusement sur le marché des changes qu'en automne, en vue d'empêcher des variations excessives du cours du franc, surtout par rapport au mark. Pour compenser tout au moins en partie l'augmentation de la monnaie centrale résultant de ces interventions, elle a renoncé à renouveler des swaps arrivés à échéance. Par moments, elle est intervenue en coordonnant son action avec d'autres banques centrales.

Interventions modestes de la Banque nationale

5. Marché des capitaux

Sur le marché des obligations, les taux d'intérêt ont suivi une évolution parallèle à celle des rémunérations à court terme, leur niveau étant toutefois inférieur à celles-ci. Ils ont augmenté notablement jusqu'à la fin du troisième trimestre, puis ont fléchi vers la fin de l'année. Du début du mois de janvier à la mi-septembre, le rendement moyen des obligations fédérales a passé de 4½% environ à près de 6¼%. A la fin de l'année, il s'inscrivait de nouveau au-dessous de 5½%. Comme les années précédentes, les fluctuations des taux d'intérêt ont été moins fortes sur le marché des capitaux que sur le marché monétaire.

Augmentation des rendements jusqu'en septembre

Jusqu'au mois de septembre, de nombreuses émissions ont connu l'échec, car les investisseurs s'attendaient à de nouvelles hausses des taux d'intérêt. Quelques débiteurs ont renoncé à leurs emprunts, d'autres ont dû, au dernier moment, améliorer les conditions d'émission en faveur des souscripteurs. Le changement de tendance observé à la fin du troisième trimestre dans le domaine des taux d'intérêt a modifié la situation sur le marché primaire et, pour plusieurs emprunts, les souscriptions ont dépassé les montants offerts.

Recul rapide des taux au 4^e trimestre

Malgré la retenue dont les investisseurs ont fait preuve par moments, la capacité d'absorption du marché financier suisse a été très forte. Le prélèvement net opéré sur le marché par les émissions d'obligations et d'actions a atteint le montant record de 14,2 milliards de francs, contre 12,2 milliards l'année précédente. La répartition des émissions par catégories de débiteurs montre que la part revenant aux emprunts étrangers a augmenté. De 1980 à 1981, l'argent frais demandé au marché par des débiteurs suisses a reculé de 7,6 milliards de francs à 7 milliards, tandis que la part des emprunteurs étrangers s'est élevée de 5,4 milliards à 7,5 milliards.

Augmentation du recours net au marché

Aux mois de mars, de mai, d'août, d'octobre et de décembre, la Confédération a lancé des emprunts selon le système des enchères, auquel elle avait recouru pour la première fois en 1980. Le rendement des cinq emprunts émis s'est inscrit respectivement à 5,61%, à 5,87%, à 5,69%, à 6,1% et à 5,4%.

Cinq emprunts fédéraux par appel d'offres

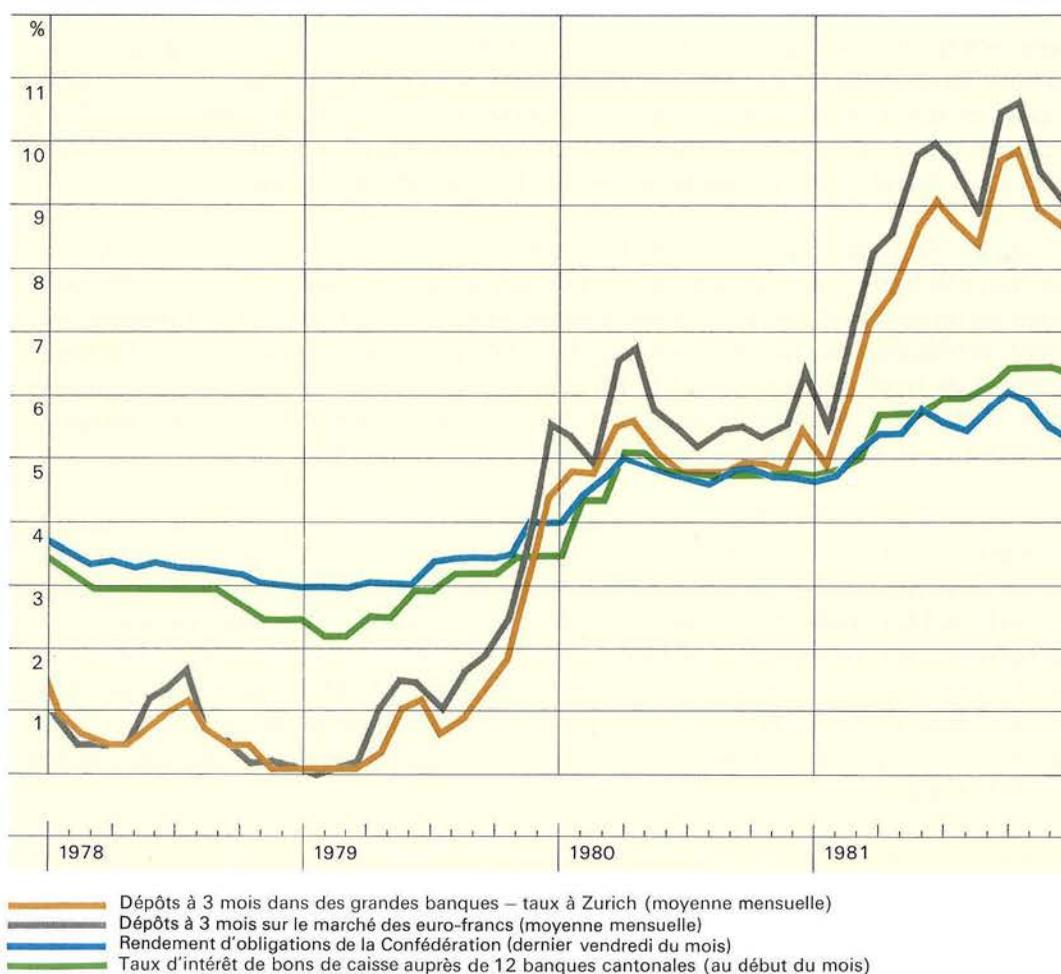
Activité de la Commission des émissions

La Banque nationale n'a dû réduire qu'au premier trimestre la somme des emprunts annoncés. Pour l'ensemble de l'année, le montant admis par la Commission des émissions s'est chiffré à 10,2 milliards de francs, le prélèvement d'argent frais s'inscrivant à 8,7 milliards et les conversions, à 1,5 milliard.

Présence de la Banque nationale sur le marché

La Banque nationale est intervenue modestement sur le marché des capitaux au cours des premiers mois de l'année uniquement. Eu égard à la lutte contre l'inflation, elle ne s'est pas opposée à la hausse généralisée des taux d'intérêt.

Taux d'intérêt sur les marchés monétaire et financier



Taux d'intérêt – Situation en fin d'année

	1979 %	1980 %	1981 %
Taux officiel de l'escompte	2	3	6
Taux officiel des avances sur nantissement	3	4	7
Taux d'escompte privé	3½	5	8
Dépôts à terme			
3– 5 mois	4¾	5¾	8¾
6– 8 mois	4¾	5¾	8½
9–11 mois	4¾	5¾	8
12 mois	4¾	5½	7¾
Créances comptables à 3 mois sur la Confédération	3,760 ¹	5,552 ²	7,995 ³
Dépôts d'épargne dans les banques cantonales	2,00	2,69	3,50
Obligations de caisse des grandes banques			
3 et 4 ans	3¼	4½	6½
5 et 6 ans	3½	4¾	6½
7 et 8 ans	3¾	5	6¼
Emprunts ⁴			
Confédération	3¾	4¾ ⁵	5¾ ⁶
Cantons, communes	3¾	5–5½	6¼–6½
Banques	4¼	5	6¼–6¾
Usines électriques	4½	5¼	6¾
Industrie	4	5¼	7¼
Rendement moyen des emprunts fédéraux	4,04	4,63	5,39

¹ Libération: 22 novembre 1979.

² Libération: 18 décembre 1980.

³ Libération: 17 décembre 1981.

⁴ Taux d'intérêt des derniers emprunts placés au cours du 4^e trimestre.

⁵ Emprunt par appel d'offres (rendement: 4,88%).

⁶ Emprunt par appel d'offres (rendement: 5,40%).

6. Exportations de capitaux soumises à autorisation

En vertu de l'article 8 de la loi sur les banques, les exportations de capitaux que les banques et les sociétés financières établies en Suisse effectuent par l'émission d'emprunts étrangers et de «notes» (obligations à moyen terme) et par l'octroi de crédits à des débiteurs domiciliés à l'étranger sont soumises à autorisation lorsque leur montant atteint ou dépasse 10 millions de francs – 3 millions

Base juridique

pour les «notes» – et que leur durée est égale ou supérieure à un an. Une grande part des obligations à moyen et long terme est placée auprès de personnes domiciliées à l'étranger. Les crédits servent en majeure partie au financement d'exportations suisses de marchandises. Les exportations de capitaux à court terme des banques et des sociétés financières ainsi que toutes celles opérées par le secteur non bancaire ne sont pas soumises à autorisation. Le volume élevé des exportations de capitaux soumises à autorisation reflète le rôle de la Suisse en tant que place financière redistributrice de flux de capitaux à moyen et long terme. Dans ces circonstances, il est difficile de tirer des conclusions à propos de l'exportation nette de capitaux et des effets des sorties de capitaux sur le cours du franc suisse.

Evolution

Les autorisations d'exporter des capitaux qui ont été accordées en 1981 ont atteint 32,4 milliards de francs, soit un montant dépassant de 39% celui de l'année précédente. La répartition par catégories d'opérations n'a guère varié; la part des emprunts s'est chiffrée à 23,4%, celle des «notes», à 36,6%, et celle des crédits, à 40%. La ventilation selon les débiteurs n'a enregistré que de légères modifications. Si la part des pays industrialisés a augmenté quelque peu, celle des organisations de développement a diminué légèrement.

Autorisations d'exporter des capitaux, par groupes de pays

en pour-cent

Groupes de pays	1978	1979	1980	1981
Pays industrialisés	64,3	74,1	68,7	71,0
Pays en développement	14,9	10,7	14,7	14,3
Pays à commerce d'Etat				
– Europe de l'Est	3,0	5,3	3,1	4,1
– Autres	0,4	0,2	0,5	0,3
OPEP	3,0	2,6	1,9	1,4
Organisations internationales de développement ¹	14,4	7,1	11,1	8,9
Total, en pour-cent	100,0	100,0	100,0	100,0
Total, en milliards de francs	21,9	26,9	23,3	32,4

¹ Banque mondiale, BAD, BID, BEI, CECA, Euratom, Fonds de Rétablissement du Conseil de l'Europe.

Raisons de l'accroissement des exportations de capitaux

L'écart entre les taux d'intérêt suisses et étrangers ainsi que les anticipations relatives aux cours de change jouent un grand rôle dans l'évolution des exportations de capitaux soumises à autorisation. En 1981, celles-ci ont été sans doute aussi stimulées par la forte expansion des marchés financiers internationaux, mais leur croissance est restée nettement inférieure à l'évolution internationale. Il faut également tenir compte de la révision des dispositions concernant les exportations de capitaux, qui a été réalisée en automne 1980 dans le but d'attirer en Suisse des opérations en francs pour améliorer l'information et le contrôle relatifs à l'utilisation du franc dans les transactions financières entre non résidents. Lorsqu'elles sont effectuées en Suisse, ces opérations sont soumises à autorisation.

A partir du mois d'avril, la Banque nationale a établi un calendrier trimestriel des émissions publiques d'emprunts étrangers. Elle a largement atteint les objectifs qu'elle s'était fixés, à savoir une meilleure coordination des émissions et un recours au marché mieux échelonné. Ce système a entraîné toutefois des distorsions sur le plan de la concurrence, qui pouvaient à la longue nuire au bon fonctionnement du marché. Aussi, à compter du 1^{er} janvier 1982, un calendrier n'est-il plus établi; seul le début des émissions a fait encore l'objet d'une coordination, et la limitation à 100 millions de francs du montant maximal de chaque emprunt a été maintenue.

Nouvelle réglementation concernant les émissions publiques d'emprunts

Comme les deux années précédentes, la Banque nationale a autorisé la Banque mondiale à placer directement des «notes» en francs suisses dans des instituts d'émission étrangers; les «notes» ainsi placées ont porté sur un montant de 400 millions de francs.

Placement de «notes» en francs suisses dans des banques centrales

7. Bilans bancaires

L'évolution de la conjoncture en Suisse s'est reflétée également dans le développement des bilans bancaires. Si le total des bilans a continué de progresser sensiblement au cours de la première moitié de l'année, un changement de tendance s'est dessiné au second semestre, les taux d'intérêt élevés ayant ralenti la croissance des crédits.

Croissance plus faible des bilans bancaires au second semestre

Le total des bilans des 71 établissements qui remettent des données mensuelles s'est accru de 14,8% en 1981. Il convient toutefois de tenir compte du fait que la Commission fédérale des banques, par décision du 30 avril 1981, a enjoint aux établissements bancaires d'inclure les positions en comptes-métal dans leur bilan, pour la première fois au 31 décembre 1981. Sans les positions en métaux précieux qui ont dû être introduites dans les bilans, la croissance des bilans s'est établie à 9,3% seulement. L'évolution, abstraction faite de ces opérations sur métaux précieux, est décrite ci-dessous.

Total des bilans plus élevé à la suite des nouvelles prescriptions concernant la comptabilisation des métaux précieux

Le caractère restrictif de la politique monétaire a influé principalement sur les liquidités bancaires; les avoirs en caisse, en comptes de virements et en comptes de chèques postaux ont fléchi de 3,8%. La réduction des disponibilités en Suisse a été compensée en partie toutefois par une augmentation des avoirs en comptes de clearing à l'étranger.

Diminution des liquidités bancaires

Les crédits en Suisse – comptes débiteurs, prêts à des collectivités de droit public et placements hypothécaires – ont augmenté de 10,8%, contre 12,5% l'année précédente. La croissance des crédits commerciaux, des crédits de construction et des prêts hypothécaires a été nettement plus faible qu'en 1980. Par contre, la demande de crédits des collectivités de droit public s'est accrue. Les banques

Expansion ralentie des crédits en Suisse

ont fait preuve de plus en plus de retenue dans l'octroi de prêts hypothécaires, car les fonds d'épargne continuaient à diminuer et les taux hypothécaires étaient maintenus à un niveau bas par rapport aux autres intérêts créanciers. Au début du mois de mars et, dans quelques cas, de celui d'avril, les banques ont relevé le taux hypothécaire de ½%, la plupart d'entre elles appliquant dès lors 5%. Avec effet au 1^{er} septembre, elles ont majoré de ½% encore le taux des anciennes hypothèques.

Croissance fortement ralentie des opérations avec l'étranger

L'expansion des opérations avec l'étranger a faibli très nettement en raison des tendances récessives caractérisant la conjoncture internationale et du fait que les banques ne souhaitent pas prendre davantage de risques-pays. Les crédits accordés à des clients domiciliés à l'étranger ont progressé de 2,6%, contre 16,3% en 1980.

Transferts de fonds vers les dépôts à terme ...

La hausse différenciée des taux d'intérêt en 1981 a eu des répercussions sensibles sur l'évolution des engagements bancaires. L'augmentation relativement forte des taux à court terme a entraîné un afflux de dépôts en comptes créanciers à terme. Les nouveaux placements en francs de la clientèle se sont concentrés sur les dépôts à terme et, dans une moindre mesure, sur les obligations de caisse; au cours de l'année, les dépôts à terme se sont accrus de 44,9%.

... et les bons de caisse

Le volume des obligations de caisse s'est élevé de 14,7%, contre 16,7% en 1980. Plus de la moitié de l'accroissement enregistré en 1981 a eu lieu au cours du dernier trimestre. Les conditions d'émission des bons de caisse ont été adaptées à la tendance générale des taux d'intérêt; les banques les ont relevées toutefois un peu moins fortement que les rémunérations servies sur les dépôts à terme puisqu'elles les ont portées d'un niveau situé entre 4½% et 5% à plus de 6%. Pour ne pas favoriser le développement de distorsions sur le marché, la Banque nationale a renoncé, dès la fin du mois de juillet, à fixer les conditions maximales auxquelles les banques peuvent placer leurs obligations de caisse. Ainsi, chaque établissement a pu mieux adapter les taux des bons de caisse à ses besoins de fonds. L'écart entre les taux appliqués par les banques, qui était de ¼%, s'est creusé pour atteindre jusqu'à 1%.

Recul des dépôts d'épargne

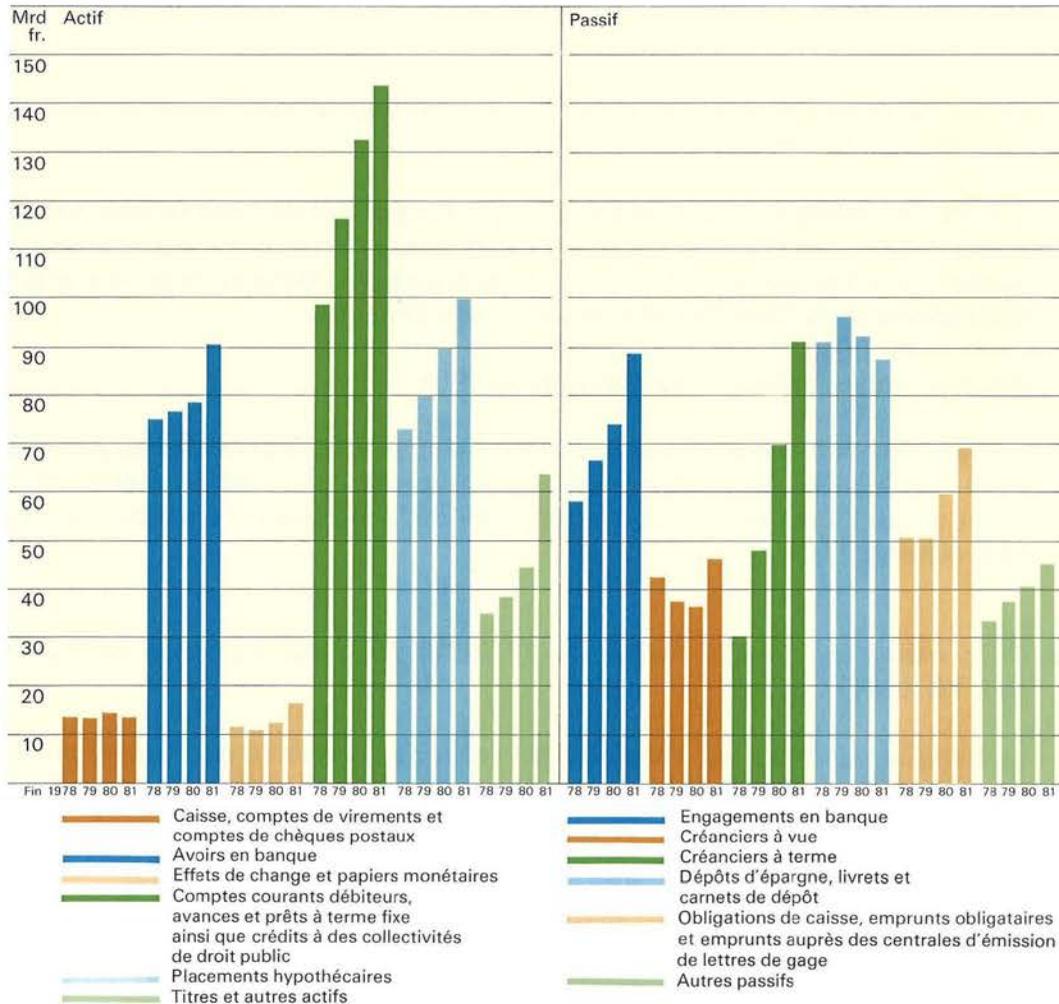
Les dépôts d'épargne ont diminué de nouveau du fait de leur rémunération relativement faible. Ils ont reculé de 5,7%, contre 3,9% l'année précédente. Les plus fortes diminutions ont été enregistrées aux deuxième et troisième trimestres. Le taux d'intérêt des dépôts d'épargne a été porté généralement à 3%, à partir du 1^{er} janvier 1981, puis à 3½% au début du mois de septembre.

Au cours de l'année, l'ensemble des dépôts de la clientèle suisse a progressé de 7,4%, contre 6,8% en 1980; quant aux fonds confiés par la clientèle étrangère, ils ont augmenté de 8,1%, alors qu'un accroissement de 25,4% avait été observé l'année précédente.

Jusqu'en automne, les opérations fiduciaires des 71 banques ont continué leur vigoureuse progression. L'expansion a faibli toutefois nettement au quatrième trimestre, avec la modification des anticipations en matière de taux d'intérêt. A la fin du mois de décembre, les fonds fiduciaires dépassaient de 28,3% le niveau atteint un an auparavant. Les placements en francs se sont accrus de 79,3% pour s'inscrire à 19,9 milliards de francs, et ceux en monnaies étrangères ont augmenté de 14,8%, passant à 48,3 milliards de francs. L'accroissement des opérations en francs provenait de la clientèle suisse à raison de 35,8% et de la clientèle étrangère, pour 64,2%. Comme les années précédentes, les fonds fiduciaires étaient placés presque exclusivement à l'étranger.

Accroissement vigoureux des opérations fiduciaires

Bilan de 71 banques



D. Mesures monétaires et conjoncturelles

I. Loi fédérale sur la Banque nationale (LBN) (RS 951.11)

1. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les réserves minimales des banques (art. 16a à 16f LBN)

Etat au 1^{er}
janvier 1981

L'ordonnance définit certaines notions et régit l'obligation faite aux banques de fournir les déclarations nécessaires au prélèvement éventuel de réserves minimales par la Banque nationale.

Lorsque des réserves minimales doivent être constituées, la Banque nationale l'ordonne par voie de décision.

En 1981, des réserves minimales n'ont été prélevées ni sur les engagements en Suisse, ni sur ceux envers l'étranger.

2. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur le contrôle des émissions (art. 16g et 16h LBN)

Etat au 1^{er}
janvier 1981

L'émission publique d'obligations suisses, d'actions et de bons de jouissance suisses, ainsi que d'autres papiers-valeurs suisses analogues, est soumise à autorisation. Les bons productifs d'intérêt émis par la Banque nationale et les rescriptions de la Confédération n'y sont pas assujettis.

Aucune modification n'a été apportée en 1981.

La Banque nationale a limité le prélèvement autorisé d'argent frais au premier trimestre de 1981. Au vu des émissions annoncées pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres, aucun plafond n'a été fixé en vertu de l'article 16g, alinéa 2 LBN.

3. Ordonnance du Conseil fédéral du 11 juillet 1979 sur les fonds étrangers (art. 16i LBN)

Etat au 1^{er}
janvier 1981

La Banque nationale est autorisée, en vertu de l'article 14 de l'ordonnance, à conclure des opérations de change à terme jusqu'à 24 mois d'échéance.

Aucune modification n'a été apportée en 1981.

4. *Accord monétaire du 19 juin 1980 entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein*

L'accord monétaire, conclu après une réforme du droit liechtensteinois des sociétés, est entré en vigueur le 25 novembre 1981. Il étend à la Principauté de Liechtenstein les prescriptions adoptées en Suisse en matière de politique de la monnaie et du crédit et donne à la Banque nationale la compétence d'en assurer l'application aux banques ainsi qu'aux autres personnes et sociétés domiciliées dans la Principauté.

25 novembre

II. Mesures relatives aux exportations de capitaux et au marché des changes

Ces mesures reposent sur les articles 7 et 8 de la loi sur les banques et les caisses d'épargne (RS 952.0)

1. *Exportations de capitaux soumises à autorisation*

Les exportations de capitaux sont régies par les dispositions de la note du 1^{er} septembre 1980.

Etat au 1^{er}
janvier 1981

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord monétaire entre la Suisse et le Liechtenstein, la Principauté n'est plus considérée comme territoire étranger, et les trois banques liechtensteinoises figurent au nombre des établissements soumis à l'obligation de demander une autorisation pour exporter des capitaux. La note régissant les exportations de capitaux est adaptée.

25 novembre

2. *Déclarations concernant les positions de change (positions cambistes des banques)*

Les banques doivent déclarer chaque mois à la Banque nationale les positions en monnaies étrangères, au comptant et à terme, dont elles supportent les risques. Les banques réalisant un volume d'affaires important sur les marchés internationaux des changes doivent indiquer chaque semaine leurs positions dans certaines monnaies.

Etat au 1^{er}
janvier 1981

L'obligation de déclarer n'a pas été modifiée.

3. Déclarations relatives aux opérations à terme sur devises

Etat au 1^{er}
janvier 1981

Les banques et les sociétés financières sont tenues de remettre chaque mois un relevé indiquant le volume de leurs opérations à terme en cours.

Aucune modification n'a été apportée en 1981.

III. Conventions

1. Convention du 15 mai 1975 entre la Banque nationale et les banques qui pratiquent le financement à long terme des exportations

Etat au 1^{er}
janvier 1981

La Banque nationale accorde des promesses spéciales de réescompte pour des effets de change destinés au financement d'exportations, portant sur un montant minimum de 10 millions de francs et ayant une durée de trois ans au moins.

1^{er} juin

La convention arrive à son terme.

2. Convention du 8 novembre 1978 instituant une garantie flexible des cours de change pour les paiements à l'industrie suisse d'exportation

Etat au 1^{er}
janvier 1981

La convention permet aux exportateurs suisses de biens et de services de garantir la valeur en francs suisses des paiements commerciaux qu'ils comptent recevoir dans certaines monnaies, même en cas d'incertitude sur l'importance effective des recettes futures.

30 novembre

La convention arrive à son terme.

3. Gentlemen's agreement du 15 juin 1976 entre la Banque nationale suisse et les banques suisses concernant les mesures monétaires

Etat au 1^{er}
janvier 1981

Les banques établies en Suisse, qui ont des succursales ou des filiales à l'étranger, leur enjoignent de renoncer à toute transaction ayant manifestement un caractère de spéculation contre le franc. Elles renoncent à effectuer, depuis la Suisse, des dépôts en euro-francs ou des placements directs en francs pour le compte et au nom de succursales ou de filiales à l'étranger.

15 juin

L'accord arrive à son terme.

4. *Convention du 2 juin 1977 relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire*

Etat au 1^{er}
janvier 1981

La convention précise la diligence dont les banques doivent faire preuve lors de l'acceptation de fonds (identification de l'ayant droit et vérification de l'origine des fonds). En outre, les banques s'engagent à ne prêter aucune assistance active au transfert de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger, et à ne fournir aucune aide active aux clients qui cherchent à tromper des autorités suisses ou étrangères.

Les organes de révision prévus par la loi sur les banques sont chargés de vérifier, par sondages, l'observation de ces dispositions, et d'annoncer à une commission arbitrale, ainsi qu'à la Commission fédérale des banques, les infractions qu'ils constatent ou qu'ils peuvent légitimement soupçonner.

Aucune modification n'a été apportée à la convention et aux commentaires publiés le 9 décembre 1977 par la Banque nationale suisse et l'Association suisse des banquiers.

IV. Participation de la Banque nationale à des mesures internationales d'aide monétaire

1. *Accords de swap*

L'accord de swap entre la Banque nationale et la Banque de Réserve Fédérale de New York, qui porte sur 4 milliards de dollars, n'a pas été utilisé en 1981.

Etats-Unis

Aucun tirage n'a été effectué en 1981 dans le cadre de l'accord de swap conclu entre la Banque du Japon et la Banque nationale et portant sur un montant maximal de 200 milliards de yens.

Japon

L'accord de swap conclu entre la Banque nationale et la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui porte sur 600 millions de dollars, n'a pas été utilisé en 1981.

BRI

2. *Participation à des crédits monétaires multilatéraux*

La promesse de crédit de 865 millions de francs, accordée par la Banque nationale au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre des Accords généraux d'emprunt du «Groupe des Dix», n'a pas été utilisée en 1981.

Accords généraux
d'emprunt

«Facilité pétrolière»	Les crédits accordés par la Banque nationale dans le cadre de la «facilité pétrolière» du FMI ont diminué, par suite de remboursements, de 127,5 millions à 74,7 millions de DTS. Sur cette somme, 37,2 millions de DTS étaient munis d'une garantie de la Confédération.
«Facilité Witteveen»	En 1981, le recours à la promesse de crédit que la Banque nationale a accordée au FMI dans le cadre de la «facilité Witteveen» a augmenté de 197,4 millions de DTS. Le montant total utilisé se chiffrait à 322,3 millions de DTS à la fin de l'année.
Accord de crédit conclu avec le FMI en 1981	Etant donné l'expansion de ses opérations de crédit, le FMI a demandé à plusieurs banques centrales de lui ouvrir des promesses de crédit au cours de l'année 1981. La Banque nationale a accordé une promesse de crédit de 150 millions de DTS; à la fin de l'année, un montant de 40,6 millions de DTS était utilisé.

3. Crédits bilatéraux

Portugal	En 1981, le solde du crédit accordé au Portugal est resté inchangé à 30 millions de dollars. Ce montant est entièrement garanti par la Confédération.
Turquie	En 1981, les crédits monétaires consentis à la Turquie sont restés inchangés à 45,5 millions de dollars, montant entièrement garanti par la Confédération.

4. Garantie de refinancement

Portugal	La garantie de refinancement donnée par la Banque nationale à la BRI pour des crédits accordés par celle-ci au Portugal contre nantissement d'or est arrivée à son terme au cours de l'année 1981.
----------	--

E. Opérations de la Banque nationale

1. Opérations propres

Or

L'encaisse-or forme, avec les avoirs en devises et les droits de tirage spéciaux, les réserves monétaires. En vertu de l'article 19, alinéa 2 de la loi fédérale sur la Banque nationale (LBN), les billets en circulation doivent être couverts par de l'or, à raison de 40% au moins. En 1981, la couverture-or, basée sur le prix officiel de l'or, s'est chiffrée à 54,26% en moyenne, comme l'indique le tableau de la page 79.

Fonction

La dernière modification de la parité-or du franc remonte au 9 mai 1971. Depuis cette date, 1 franc équivaut à 0,21759 ... gramme d'or fin. La parité sert de base au calcul du prix officiel de l'or, qui se monte à fr. 4595,74 le kilogramme de fin. Depuis le 10 mai 1971, l'encaisse-or figure au bilan à ce prix officiel.

Evaluation

Au cours de l'année, l'encaisse-or est restée à peu près inchangée.

Montant

Mouvement de caisse

Le mouvement de caisse englobe les entrées et les sorties de billets émis par la Banque nationale et de pièces de monnaie. En revanche, seul le montant des pièces de monnaie figure au bilan sous la rubrique caisse, étant donné que celui des billets émis par la Banque nationale ne représente pas un actif.

Définition

Le mouvement de caisse a totalisé 135,1 milliards de francs en 1981, contre 121,1 milliards l'année précédente. Il a donc augmenté de 14 milliards de francs ou de 11,6%.

Volume

Devises

Aux termes de l'article 14, chiffre 3 LBN, la Banque nationale est autorisée à acheter et à vendre des avoirs sur l'étranger à douze mois d'échéance au plus.

Définition

Le montant des réserves de devises au 31 décembre 1981, qui atteignait 25 494,8 millions de francs (voir tableau page 42), ne comprenait pas les opérations à terme francs contre marks allemands conclues avec des banques suisses.

Les avoirs en dollars, à l'exclusion de ceux provenant des swaps conclus avec des banques suisses, figurent au bilan au cours de fr. 1,815, contre fr. 1,784 à la fin de 1980. Il s'agit du cours moyen du dollar enregistré au mois de décembre à Zurich. Les avoirs libellés en d'autres monnaies étrangères, et ceux exprimés en droits de tirage spéciaux (DTS), sont portés au bilan aux cours moyens du mois de décembre également.

Evaluation

Composition et
variation

	1981 en millions de francs	1980	Variation
1. Devises, à l'exclusion des swaps:			
Dollars des Etats-Unis			
– Titres publics et autres placements aux Etats-Unis	10 738,6	10 402,2	+ 336,4
– Placements auprès d'autorités monétaires étrangères et sur l'euro-marché	1 421,1	1 292,4	+ 128,7
Créances libellées en droits de tirage spéciaux	914,3	567,9	+ 346,4
Autres monnaies	695,9	792,0	– 96,1
	<u>13 769,9</u>	<u>13 054,5</u>	<u>+ 715,4</u>
2. Swaps dollars contre francs conclus avec des banques suisses	11 724,9	14 301,1	– 2 576,2
3. Total selon bilan	<u>25 494,8</u>	<u>27 355,6</u>	<u>– 1 860,8</u>

Droits de tirage spéciaux

Définition

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des instruments de réserve créés par le Fonds monétaire international (FMI). Leur valeur est déterminée en fonction d'un panier composé des monnaies de cinq pays membres du FMI (dollar, mark, franc français, yen et livre sterling).

La Banque nationale
«autre détenteur»
de DTS

Depuis le 18 avril 1980, la Banque nationale est autorisée, en qualité d'«autre détenteur», à effectuer des transactions en DTS, bien que la Suisse ne soit pas membre du FMI. Les créances pour lesquelles le DTS sert uniquement d'unité de compte figurent sous le poste «Devises».

Transactions en DTS

Les transactions de la Banque nationale en DTS sont restées modestes. En 1981, les entrées de DTS, sous forme d'intérêts et de remboursements de crédits, ont atteint 7 millions de DTS et les ventes, 12 millions. Au bilan, les DTS figurent au cours moyen du mois de décembre, soit fr. 2.10. A la fin de l'année, leur montant s'élevait à 0,2 million de francs.

Droits d'achat de devises

Définition

En vue d'offrir une garantie plus flexible des cours de change pour les paiements aux exportateurs suisses de biens et de services, la Banque nationale a émis, par l'intermédiaire des banques suisses, des droits d'achat de devises (DAD) du

1^{er} décembre 1978 au 30 novembre 1981 (voir chapitre D). Passée entre la Banque nationale et les banques suisses, la convention instituant une garantie flexible des cours de change est arrivée à son terme le 30 novembre 1981.

Les DAD émis en 1981 ont totalisé 28,4 millions de francs (1980: 35,8 millions). Les mouvements ci-dessous (en millions d'unités des monnaies concernées) ont été enregistrés:

Mouvement

	\$US	DM	£	FF	Autres ^{1,2}	Total (en francs ²)
Etat au 31. 12. 80	3,7	9,4	0,2	1,2	0,3	15,6
DAD émis durant l'année	9,5	10,1	0,2	2,6	1,5	28,4
DAD échus durant l'année	10,3	15,0	0,4	2,7	1,3	34,3
dont: exercés	(9,6)	(5,1)	(0,2)	(0,9)	(0,3)	(22,8)
non exercés	(0,7)	(9,9)	(0,2)	(1,8)	(1,0)	(11,5)
Etat au 31. 12. 81	2,9	4,5	—	1,1	0,5	9,7

¹ Schilling autrichien, lire italienne et couronne suédoise.

² Les conversions ont été effectuées aux cours moyens du mois de décembre 1981.

Les droits d'achat de devises figurent parmi les engagements conditionnels.

Escompte

Aux termes de l'article 14, chiffre 1 LBN, la Banque nationale est autorisée à escompter des valeurs dont l'échéance ne dépasse pas six mois, telles qu'effets de change répondant à certains critères, créances assimilables à des effets de change, obligations suisses et créances inscrites au livre de la dette de la Confédération. Les créances escomptées constituent le portefeuille suisse de la Banque nationale. Des limites d'escompte sont attribuées aux clients qui recourent régulièrement à cette forme de crédit. Des conditions particulières sont prévues pour les effets de stocks obligatoires. La convention conclue en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation, qui est arrivée à son terme le 31 octobre 1980, prévoyait également des conditions particulières pour certains effets de change destinés au financement d'exportations. Avec les avances sur nantissement, les crédits d'escompte sont un des instruments classiques dont l'institut d'émission dispose pour assurer la gestion des liquidités bancaires.

Définition

En 1981, 13 372 effets ont été escomptés, contre 11 665 l'année précédente; de 1980 à 1981, leur montant total a passé de 20,8 milliards à 28,2 milliards de francs. L'escompte d'effets prévu par la convention visant à atténuer les difficultés de trésorerie des industries d'exportation s'est élevé à 2,8 millions de francs, contre 121 millions en 1980. Aucun bon du Trésor de la Confédération n'a été présenté à l'escompte en 1981. Par contre, les créances comptables à court terme,

Modification de l'état

qui peuvent être escomptées aux échéances trimestrielles uniquement, ont atteint 791 millions de francs, contre 562 millions en 1980. La Banque nationale a escompté aussi des obligations pour 84,6 millions de francs, contre 105 millions l'année précédente.

Le recours moyen aux crédits d'escompte a atteint 1 284,4 millions de francs (950 millions en 1980). Sur cette somme, 1 250 millions revenaient aux effets de change (906,1 millions). Le recours à cette forme de crédit est sujet à de fortes fluctuations saisonnières et se concentre sur les principales échéances du marché monétaire.

	Au 31 décembre 1981 en millions de francs	Au 31 décembre 1980 en millions de francs
Composition du portefeuille	Effets de change destinés au financement d'exportations	13,8
	Autres effets commerciaux	29,7
	Effets de stocks obligatoires	2 241,6
	Total des effets sur la Suisse	2 285,1
	Bons du Trésor de la Confédération	—
	Créances comptables à court terme	152,0
	Obligations escomptées	48,4
	Total	3 006,9

Avances sur nantissement

Définition L'article 14, chiffre 4 LBN autorise la Banque nationale à accorder des avances, moyennant un intérêt, contre remise en nantissement d'obligations suisses, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération et d'effets escomptables. Comme les crédits d'escompte, les avances sur nantissement permettent de faire face aux resserrements temporaires de liquidités et sont donc destinées en principe aux banques exclusivement.

Modification de l'état Les avances sur nantissement ont totalisé 27,2 milliards de francs en 1981 (12,3 milliards en 1980). Le recours moyen aux avances sur nantissement s'est chiffré à 689,5 millions de francs (301,5 millions). A la fin de 1981, ces avances atteignaient 2 513,9 millions de francs (919,8 millions).

Portefeuille de titres

Définition En vertu de l'article 14, chiffre 2 LBN, la Banque nationale est autorisée à procéder à l'achat et à la vente de bons du Trésor et d'obligations de la Confédération, de créances inscrites au livre de la dette de la Confédération, d'obligations

de cantons et de banques cantonales, de lettres de gage émises par les centrales suisses de lettres de gage, ainsi que d'obligations facilement négociables d'autres banques suisses et de communes.

Selon l'article 19, premier alinéa LBN, tous les titres énumérés ci-dessus entrent dans la couverture des billets de banque lorsque leur échéance ne dépasse pas deux ans.

Titres pouvant servir de couverture

En 1981, les achats se sont chiffrés à 23,9 millions et les ventes, à 217,7 millions (y compris les réajustements de valeur). Ainsi, la valeur comptable des titres appartenant à la Banque nationale a diminué de 193,8 millions pour passer à 1 018,4 millions de francs. La moyenne annuelle s'est inscrite à 1 203,5 millions de francs, contre 1 064,6 millions en 1980.

Modification de l'état

Etat au 31 décembre 1981

Catégorie de titres	Valeur nominale en francs	Cours %	Valeur comptable en francs
<i>Obligations</i>			
<i>1. pouvant servir de couverture</i>			
Confédération	44 798 000	80	35 838 400
<i>2. autres</i>			
Confédération	896 019 000	80	716 815 200
Cantons	125 388 000	70	87 771 600
Communes	68 643 000	70	48 050 100
Banques	50 549 000	70	35 384 300
Centrales de lettres de gage	135 049 000	70	94 534 300
	<u>1 275 648 000</u>		<u>982 555 500</u>
<i>Actions</i>			
Divers			<u>1</u>
<i>Total</i>			<u>1 018 393 901</u>

Correspondants en Suisse

Des banques assument le mandat de correspondant dans de nombreuses localités où la Banque nationale n'est pas représentée par un siège, par une succursale ou par une agence. Elles sont chargées d'effectuer sans frais, pour le compte de la Banque nationale, les opérations suivantes:

Définition

- encaissement de remises,
- réception de versements en faveur de clients de la Banque nationale,
- paiements à des tiers,
- paiement de chèques tirés sur elles par la Banque nationale.

La tâche principale des correspondants consiste à assurer le déroulement des opérations de paiement de la Confédération, des PTT et des CFF. En effet, les correspondants régularisent les mouvements de numéraire des guichets des CFF et des PTT en couvrant leurs besoins d'espèces ou en reprenant leurs excédents. Ainsi, le réseau de correspondants permet de réduire les envois de fonds et de faciliter les opérations de paiement. Les correspondants versent un intérêt sur les avoirs dont la Banque nationale dispose chez eux.

Nombre de correspondants, de places bancables et de places auxiliaires

Le nombre de correspondants a passé de 571 en 1980 à 579 en 1981. Le nombre de places bancables, c'est-à-dire de localités dans lesquelles les correspondants sont domiciliés, a passé de 424 à 430, tandis que celui de places auxiliaires, c'est-à-dire de localités dans lesquelles les correspondants acceptent également de procéder sans frais à l'encaissement de remises, est resté inchangé à 156.

Modification de l'état

Les correspondants ont crédité la Banque nationale de 22,5 milliards de francs et l'ont débitée de 22,4 milliards. En 1981, le mouvement total des comptes de correspondants s'est accru de 0,9 milliard pour passer à 44,9 milliards de francs. En moyenne annuelle, les avoirs de la Banque nationale se sont chiffrés à 143,7 millions de francs. Ils atteignaient 399,6 millions à la fin de 1981, contre 289,6 millions un an auparavant.

Encaissement

Les chèques et les effets reçus à l'encaissement, qui sont cédés par des offices fédéraux principalement, ont atteint le volume suivant:

	1981 Nombre en milliers	Montant en millions de francs	1980 Nombre en milliers	Montant en millions de francs
Chèques et effets commerciaux	91,0	4 597,9	124,7	4 285,7
Chèques de voyage	807,7	78,5	858,9	75,1
Eurochèques	22,5	5,5	56,4	13,5
Total	<u>921,2</u>	<u>4 681,9</u>	<u>1 040,0</u>	<u>4 374,3</u>

Comptes de chèques postaux

La grande masse des paiements est effectuée par l'intermédiaire du service des chèques postaux. Au terme d'une série souvent longue de paiements sous forme de virements, une part des avoirs afflue sur les comptes de chèques postaux des banques. Ces dernières effectuent alors des transferts sur leurs comptes de virements à la Banque nationale.

Fonction

Chaque jour, la Banque nationale opère une compensation entre les avoirs en comptes de chèques postaux dont elle n'a pas besoin pour ses paiements courants et les avoirs que l'entreprise des PTT détient chez elle en compte de virements.

Durant l'exercice, les comptes de chèques postaux de la Banque nationale ont enregistré, pour le compte de tiers, les mouvements suivants (ordres de virement et ordres de paiement) :

Mouvement

Année	Ordres passés au débit de la Banque nationale		Ordres passés au crédit de la Banque nationale		Total en millions de francs
	Nombre	en millions de francs	Nombre	en millions de francs	
1980	3 030 576	33 364	41 115	77 494	110 858
1981	3 965 729	46 714	47 787	88 162	134 876
Variation	+ 30,9%	+ 40,0%	+ 16,2%	+ 13,8%	+ 21,7%

Billets en circulation

La circulation des billets a diminué de 0,8 milliard de francs, ou de 3,2%, pour s'inscrire à 23,3 milliards de francs. Elle a atteint son montant maximal, soit 24,2 milliards de francs, le 23 décembre, et son montant minimal, soit 20,9 milliards de francs, le 18 novembre. En moyenne annuelle, la somme des billets en circulation s'est inscrite à 21,9 milliards de francs, contre 21,8 milliards en 1980. L'augmentation est restée modeste en raison vraisemblablement de la forte hausse des taux d'intérêt au cours de l'année.

Billets en circulation

En 1981, la Banque nationale a émis 69,7 millions de billets neufs représentant une valeur nominale de 5,8 milliards de francs. Elle a retiré pour les détruire 61 millions de billets détériorés ou rappelés dont la valeur nominale était de 4,5 milliards de francs.

Emission et destruction de billets

Billets rappelés

Les billets suivants, rappelés le 1^{er} mai 1980, n'étaient pas encore rentrés au 31 décembre:

billets de 1000 francs, «Danse des morts»	fr.	429 050 000
billets de 500 francs, «Fontaine de jouvence»	fr.	133 180 000
billets de 100 francs, «Saint Martin»	fr.	244 780 700
billets de 50 francs, «Cueillette des pommes»	fr.	83 874 450
billets de 20 francs, «Général Dufour»	fr.	90 270 680
billets de 10 francs, «Gottfried Keller»	fr.	76 715 460
billets de 5 francs, «Guillaume Tell»	fr.	8 980 595
Total	fr.	<u>1 066 851 885</u>

Délai d'échange
des billets rappelés

La Banque nationale est tenue, jusqu'au 30 avril 2000, d'échanger à leur valeur nominale les billets mentionnés ci-dessus.

Couverture des billets

Au 31 décembre 1981, les billets en circulation étaient couverts par les actifs suivants:

	En millions de francs	
Or		11 903,9
Autres actifs pouvant servir de couverture:		
Devises	25 494,8	
Droits de tirage spéciaux	0,2	
Portefeuille suisse	3 006,9	
Avances sur nantissement	2 513,9	
Titres	35,8	31 051,6
Couverture totale des billets		<u>42 955,5</u>

L'ensemble des actifs pouvant servir de couverture représentait 184,07% des billets en circulation à la fin de l'année. La couverture-or s'est chiffrée à 56,87% au maximum le 18 novembre, et à 49,27% au minimum le 23 décembre.

A la fin de l'année, les billets en circulation se répartissaient comme il suit:

Répartition des billets en circulation

Billets de francs 1000 en millions de francs	500	100	50	20	10	5	Total	
1980	10 163,3	4 688,8	6 983,4	1 060,9	773,5	427,4	9,0	24 106,3
1981	9 541,0	4 426,4	7 054,0	1 082,3	785,5	438,5	9,0	23 336,7
en pour-cent								
1980	42,16	19,45	28,97	4,40	3,21	1,77	0,04	100
1981	40,88	18,97	30,22	4,64	3,37	1,88	0,04	100

En moyenne annuelle, la répartition était la suivante:

Billets de francs 1000 en millions de francs	500	100	50	20	10	5	Total	
1980	8 911,7	4 314,7	6 410,1	991,9	733,7	408,6	9,0	21 779,7
1981	8 860,7	4 232,5	6 628,2	1 030,3	750,2	426,1	9,0	21 937,0
en pour-cent								
1980	40,92	19,81	29,43	4,55	3,37	1,88	0,04	100
1981	40,38	19,30	30,22	4,70	3,42	1,94	0,04	100

Espèces métalliques

La Confédération exerce les droits découlant de la régence des monnaies. La Monnaie fédérale, qui dépend de la Confédération, est chargée de la frappe des espèces métalliques. La Caisse d'Etat fédérale, responsable de la distribution des monnaies, a cessé son activité le 1^{er} avril 1981. Depuis, la Banque nationale a repris cette fonction et assume le rôle d'office central pour l'échange et la circulation des pièces. D'entente avec le Département fédéral des finances, la Banque nationale établit le programme de frappe. La Caisse d'Etat fédérale a transféré à la Banque nationale, le 1^{er} avril, le montant total des espèces métalliques en sa possession, soit fr. 71 831 356,85. Cette somme a été bonifiée à la Confédération à la même date.

Tâches de la Banque nationale

En 1981, la Banque nationale a reçu de la Monnaie fédérale 181,7 millions de pièces de monnaie, dont la valeur nominale était de 92,6 millions de francs. Elle les a acheminées vers ses sièges, succursales et agences, afin de faciliter les opérations de paiement.

Distribution des pièces par la Banque nationale

Le 1^{er} juillet 1981, une nouvelle pièce de cinq centimes, en alu-bronze, a été mise en circulation. A la fin de l'année, les 75 millions de pièces issues de la première frappe avaient été distribuées. La Confédération a rappelé les anciennes pièces

Nouvelles pièces

en fixant l'expiration du délai d'échange à la fin de 1984. Outre les pièces destinées aux opérations de paiement, la Banque nationale a mis en circulation 1101040 pièces commémorant le «Convenant de Stans» et 20000 séries de monnaies au millésime 1980.

Pièces en circulation Le montant des pièces en circulation s'élevait à 1,2 milliard de francs à la fin de l'année.

Comptes de virements

Définition Une des tâches que la loi assigne à la Banque nationale consiste à faciliter les opérations de paiement. Les comptes de virements à la Banque nationale, le service des chèques postaux et le clearing bancaire forment les trois principaux systèmes qui assurent, en Suisse, le déroulement des opérations de paiement sans numéraire. Ces trois systèmes se recouvrent partiellement et se complètent. Les écritures résultant des opérations de clearing bancaire sont passées par les comptes de virements.

Les comptes de virements sont des engagements à vue non rémunérés. Ils se subdivisent en deux catégories: les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie, d'une part, et les comptes de virements de banques étrangères, d'instituts d'émission et d'autres organismes étrangers, d'autre part.

Nombre de comptes Le nombre de comptes de virements à la Banque nationale s'élevait à 1257 au 31 décembre 1981, contre 1394 un an auparavant; 119 avaient des titulaires étrangers, contre 105 en 1980.

Mouvement Le volume total des virements a atteint 15566,7 milliards de francs, contre 10603,2 milliards en 1980. La part de loin la plus importante revenait aux virements effectués dans le cadre du clearing bancaire.

Prestations du clearing bancaire Le clearing bancaire est une organisation de virements des établissements bancaires domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Il se déroule par l'intermédiaire de plusieurs centrales dont l'une est gérée par la Banque nationale. Auparavant, les établissements affiliés à l'Union des Banques Régionales et Caisses d'Epargne Suisses étaient rattachés à la centrale gérée par la Banque nationale. Ces banques ont créé leur propre centrale en 1981. Depuis, la centrale de la Banque nationale fonctionne uniquement pour les établissements appartenant à la catégorie des «autres banques», au nombre de 87 à la fin de l'année. La Banque nationale facilite le trafic des paiements en participant également à l'organisation générale du clearing bancaire. Elle comptabilise sur les comptes de virements et de clearing bancaire les soldes résultant des transactions effectuées sous les diverses formes de clearing bancaire. Ces transactions sont traitées

en majeure partie par le centre de calcul des banques (Telekurs AG); dans ce cadre, les modes de traitement ci-dessous jouent un rôle particulier: le clearing manuel (opérations interbancaires principalement), la lecture optique (opérations de paiement en faveur de clients), l'échange de supports de données (pour diverses catégories de transactions), le système de recouvrement direct, le clearing des chèques, le bancomat ainsi que les transferts du système bancaire à celui des comptes de chèques et, en partie, ceux opérés en sens inverse.

Comptes de la Confédération

Selon l'article 15, premier alinéa LBN, la Banque nationale est tenue d'accepter des versements et d'effectuer des paiements pour le compte de la Confédération, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez elle.

Tâche de la BNS

Les comptes de la Confédération ont été crédités et débités des montants suivants:

Mouvement

	Crédit		Débit	
	1981	1980	1981	1980
	en millions de francs		en millions de francs	
Administration fédérale				
des finances	63 771	55 853	62 960	57 161
Entreprise des PTT	81 765	83 380	81 765	83 380
Chemins de fer fédéraux . .	4 690	4 071	4 690	4 071
Autres administrations . . .	1 729	1 293	1 429	1 791
Total	<u>151 955</u>	<u>144 597</u>	<u>150 844</u>	<u>146 403</u>

Selon l'article 14, chiffre 6 LBN, la Banque nationale peut bonifier un intérêt sur les avoirs de la Confédération. Les questions liées au placement des capitaux de la Confédération sont réglées par la convention conclue le 30 juin 1980 entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale. Cette dernière rémunère les avoirs de la Confédération qui font l'objet de placements fermes. Selon la situation, elle peut les placer sur le marché, pour le compte de la Confédération.

Rémunération des avoirs de la Confédération

A la fin de l'année, les avoirs de la Confédération s'inscrivaient à 3 813,9 millions de francs. Sur ce montant, 2 650 millions faisaient l'objet de placements rémunérés à la Banque nationale; une partie de cette somme, soit 2 300 millions, était replacée auprès de banques. Au bilan de la Banque nationale, le montant net des avoirs de la Confédération se chiffrait ainsi à 1 513,9 millions de francs.

Etat des comptes

Rescriptions de stérilisation

Définition

Les rescriptions de stérilisation ont été remplacées par les bons productifs d'intérêt émis par la Banque nationale. Le remboursement des dernières rescriptions a été effectué au début de l'année 1981. Les rescriptions de stérilisation étaient des reconnaissances de dette de la Confédération, que la Banque nationale plaçait dans les banques en vue de résorber des liquidités, et sur lesquelles elle versait un intérêt.

Elles pouvaient être mises en pension à la Banque nationale – pour les échéances trimestrielles – aux conditions auxquelles elles avaient été émises, ou être escomptées si leur échéance n'excédait pas six mois. La mise en pension, ou mobilisation, de rescriptions de stérilisation constituait un des éléments de l'aide financière accordée par la Banque nationale en vue des échéances.

en millions de francs

Modification de l'état

Somme figurant au bilan au 31 décembre 1980	23,0
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	+ 4,0
	<hr/>
	27,0
Remboursement effectué le 9 février	– 7,0
Remboursement effectué le 17 février	– 20,0
	<hr/>
Somme figurant au bilan au 31 décembre 1981	–,–

Bons productifs d'intérêt émis par la Banque nationale

Définition

Depuis le 1^{er} août 1979, date de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale, les rescriptions de stérilisation de la Confédération peuvent être remplacées par des bons productifs d'intérêt émis par l'institut d'émission. Comme les rescriptions de stérilisation, ces bons servent à absorber des liquidités dans le système bancaire; leur durée est limitée à deux ans. Ces papiers ont la forme de titres à ordre mais, à l'instar des rescriptions de stérilisation, ils ne peuvent être considérés comme négociables.

Modification de l'état

Les bons productifs d'intérêt émis en 1981 par la Banque nationale étaient destinés à une autorité monétaire étrangère. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la coopération monétaire internationale.

en millions de francs

Montant figurant au bilan au 31 décembre 1980	250,5
Titres mis en pension pour l'échéance annuelle	+ 100,0
	<u>350,5</u>
Remboursement effectué le 27 février	- 118,0
Remboursement effectué le 2 mars	- 232,5
	<u>-</u>
Emission du 6 juillet	100,0
Emission du 8 juillet	100,0
Emission du 31 août	300,0
Montant figurant au bilan au 31 décembre 1981	<u>500,0</u>

2. Services rendus

a) Services rendus à la Confédération

Lors de l'émission d'emprunts de la Confédération, la Banque nationale exerce les tâches qui incombent au chef de file d'un syndicat d'émission.

Emission d'emprunts
de la Confédération

En 1981, les emprunts ci-dessous ont été émis par appel d'offres pour le compte de la Confédération:

5 ¾ % Emprunt fédéral 1981-93 (mars)	fr. 270 000 000.—
5 ¾ % Emprunt fédéral 1981-93 (mai)	fr. 240 000 000.—
5 ¾ % Emprunt fédéral 1981-93 (août)	fr. 260 000 000.—
6 ¼ % Emprunt fédéral 1981-90 (octobre)	fr. 150 000 000.—
5 ¾ % Emprunt fédéral 1982-91 (décembre)	fr. 255 000 000.—

En 1981, la Banque nationale a de nouveau été chargée d'émettre des créances comptables à court terme à la demande et pour le compte de la Confédération suisse. Il s'agit de créances qui sont offertes en souscription publique selon un système d'appel d'offres, et constituées avec la libération des montants attribués. Le nom des créanciers est porté sur un registre du marché monétaire tenu par la Banque nationale. Cette inscription est attestée par un document revêtant un caractère de moyen de preuve et non de papier-valeur.

Créances comptables
à court terme sur la
Confédération

Les émissions suivantes ont été effectuées:

Série	Date d'émission	Date de remboursement	Montant (en millions de francs)	Prix d'émission (en %)	Rendement (en %)
1.16	22. 1. 81	23. 4. 81	216,0	98,857	4,574
1.17	19. 2. 81	21. 5. 81	201,0	98,356	6,541
1.18	19. 3. 81	18. 6. 81	213,5	98,205	7,393
1.19	23. 4. 81	23. 7. 81	216,0	98,094	7,772
1.20	21. 5. 81	20. 8. 81	189,0	97,824	8,998
1.21	18. 6. 81	17. 9. 81	205,5	97,912	8,626
1.22	23. 7. 81	22. 10. 81	199,0	98,000	8,255
1.23	20. 8. 81	19. 11. 81	210,5	98,150	7,624
1.24	17. 9. 81	17. 12. 81	219,5	97,800	8,998
1.25	22. 10. 81	21. 1. 82	214,0	97,753	9,298
1.26	19. 11. 81	18. 2. 82	211,5	98,120	7,750
1.27	15. 12. 81	18. 3. 82	220,0	98,019	7,995
3.01	12. 2. 81	13. 8. 81	211,5	97,199	5,732
3.02	14. 5. 81	12. 11. 81	196,5	95,853	8,750

Au 31 décembre 1981, les créances comptables à trois mois figurant au registre totalisaient 645,5 millions de francs. Leur volume relativement modeste s'explique par les besoins financiers limités de la Confédération et par la forte hausse des taux d'intérêt à court terme, qui a rendu attrayant un endettement à plus long terme.

Livre de la dette
de la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque nationale est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette activité au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1980:

1 030 créances d'un montant total de	fr. 1 239 051 000.—
Augmentation au cours de l'année 1981	
souscriptions de créances inscrites	fr. 160 557 000.—
transformations d'obligations en créances inscrites	fr. 172 493 000.—
	<u>fr. 333 050 000.—</u>
	fr. 1 572 101 000.—
Diminution en 1981	
remboursements	fr. 32 406 000.—
	<u>fr. 32 406 000.—</u>

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1981:

1262 créances, d'un montant de	fr. 1 539 695 000.—
En 1981, 12 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant de	fr. 4 943 000.—
Les intérêts bonifiés sur les créances inscrites (1032 bordereaux) se sont élevés à	fr. 39 722 360,20

Depuis le 1^{er} novembre 1974, la conversion d'obligations en créances inscrites au livre de la dette est possible en tout temps. En 1981, cette possibilité a été utilisée plus souvent que précédemment. L'évaluation au bilan des obligations étant différente de celle des créances inscrites, la conversion a permis aux banques de réduire les frais d'amortissement liés au recul des cours.

Aux termes de l'article 15, premier alinéa LBN, la Banque nationale est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

Gestion de titres

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque nationale a payé en 1981, pour le compte de la Confédération, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

Domicile de paiement pour les titres et pour les coupons

	Nombre	Montant en francs
Titres remboursables	40 336	437 008 000.—
Coupons	924 809	346 082 132.—
dont certificats d'encaissement de la SEGA .	5 204	331 478 702,50

D'ordre de la Confédération et de ses régies, la Banque nationale a effectué 25751 paiements à l'étranger (1980: 25528) par lettres, chèques bancaires et télex, représentant un montant de 3453 millions de francs (2669 millions). Elle a servi d'intermédiaire pour des paiements destinés aux programmes de développement et d'aide humanitaire ainsi qu'aux représentations diplomatiques et consulaires suisses. Elle s'est également chargée de l'ouverture d'accréditifs et d'encaissements documentaires.

Paiements à l'étranger

Sur la base d'accréditifs ouverts auprès de ses sièges, succursales et correspondants, la Banque nationale a fourni à certaines entreprises de la Confédération le numéraire dont elles avaient besoin. En vertu d'un arrangement particulier, elle a rempli les fonctions d'office de remboursement pour des paiements effectués par des banques déterminées dans le cadre de la construction des routes nationales et pour le compte de l'Administration fédérale des blés, à Berne, d'ordre de centrales cantonales des blés.

Opérations particulières avec des entreprises de la Confédération

Encaissement
de chèques
sur l'étranger

La Banque nationale a procédé, pour le compte de la Confédération et de ses régies, à l'encaissement de chèques sur l'étranger. En l'occurrence, il s'agissait principalement de chèques de voyage et d'eurochèques remis par les CFF. Ainsi, la Banque nationale a traité 830 222 chèques de voyage et eurochèques. Ces opérations ont porté sur 84 millions de francs (1980: 88,6 millions).

b) Autres services rendus

Office de dépôt
de la SEGA

La Banque met ses services à la disposition de la Société suisse pour le virement de titres S.A. (SEGA) en fonctionnant comme office de dépôt de cette société à Berne, à Genève et à Lausanne. Les offices de dépôt de la SEGA rassemblent et transfèrent les titres que leur envoient les banques affiliées.

Les offices de dépôt ont assuré la garde des titres suivants:

	Actions Nombre	Obligations Valeur nominale en francs
Etat au 31 décembre 1980	13 475 000	624 042 600.—
Entrées en 1981	5 984 591	1 062 387 100.—
	19 459 591	1 686 429 700.—
Sorties en 1981	8 564 527	927 584 100.—
Etat au 31 décembre 1981	10 895 064	758 845 600.—

Clearing bancaire

Les services rendus par la Banque nationale dans le cadre du clearing bancaire sont commentés aux pages 50 et 51.

3. Administration et résultats

Bâtiments de la Banque

Valeur comptable

Les bâtiments de la Banque figuraient au bilan pour fr. 1 400 000.— au 31 décembre 1981, contre fr. 1 500 000.— à la fin de l'année précédente. La diminution s'explique par la vente de l'immeuble de Winterthour. La valeur d'assurance de l'ensemble des immeubles s'établissait à fr. 253 841 700.—.

Travaux

Deux immeubles ont été terminés au cours de l'année. Après une phase relativement longue de travaux de transformation et de construction, le siège de Berne a pu occuper un bâtiment supplémentaire, sis à la Amthausgasse et à la Markt-gasse. L'immeuble abrite la caisse principale, des salles de conférence et des

locaux destinés au personnel; d'autres locaux sont loués. A Aarau, la Banque s'est installée dans un nouveau bâtiment, sis Schlossplatz.

La rénovation des façades des immeubles abritant le siège de Zurich et les succursales de Genève et Lucerne est achevée. Aux succursales de Genève, de Lausanne et de Lucerne ainsi qu'au siège de Zurich, des travaux de transformation et de rénovation, à l'intérieur des bâtiments, étaient en cours.

Les travaux visent à améliorer la sécurité et à créer des conditions modernes de travail. En outre, ils contribuent à maintenir la valeur intrinsèque des immeubles.

Agences

L'agence propre de Winterthur a été transformée en une agence gérée par une autre banque. Depuis, elle est située dans le nouvel immeuble que la Banque cantonale de Zurich a fait construire. Cette solution a été choisie, car l'agence propre ne satisfaisait plus aux exigences accrues en matière de sécurité et la construction d'un nouveau bâtiment n'est pas apparue opportune, après examen des avantages sur le plan de l'exploitation et des problèmes de construction.

Participation au capital d'Orell Füssli Arts Graphiques SA

La Banque nationale a acquis en 1981 une importante participation dans Orell Füssli Arts Graphiques SA, l'entreprise qui confectionne les billets de banque suisses. Cette prise de participation a pour but d'assurer l'approvisionnement du pays en monnaie, même durant les périodes de crise. Elle permettra aussi de faciliter l'adaptation des installations d'impression et la collaboration dans le domaine du développement de nouvelles séries de billets.

Fonds propres

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— et libéré à 50%, n'a pas été modifié.

Capital social

Répartition

En 1981, le Comité de banque a approuvé le transfert de 1 426 actions.

Selon le registre des actionnaires, le capital social était réparti au 31 décembre 1981 entre:

4 147 actionnaires particuliers possédant chacun	de 1 à 10 actions
480 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
25 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
15 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<u>4 667</u> actionnaires particuliers possédant	<u>41 352</u> actions
26 cantons et demi-cantons possédant	38 744 actions
29 banques cantonales possédant	16 968 actions
56 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 936 actions
<u>4 778</u> actionnaires possédant	<u>100 000</u> actions

Les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public détenaient au total 58,65% du capital social et les actionnaires particuliers, 41,35%.

Fonds de réserve

En 1981, une attribution de 1 million de francs a été faite au fonds de réserve.

Provisions

Grâce au bon résultat comptable de l'exercice, les provisions ont augmenté de 2 444,2 millions de francs. La provision pour risques de change a été tout particulièrement alimentée.

Provision pour:	Montant au 31.12.1981 en millions de francs	Variation	Montant au 31.12.1980
Bâtiments de la Banque	50,0		50,0
Confection de billets de banque	50,0	+ 30,0	20,0
Opérations de marché ouvert	50,0	+ 20,0	30,0
Risques non assurés	100,0	+ 20,0	80,0
Egalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	90,0		90,0
Risques de change	4 531,3	+ 2 374,2	2 157,1
<u>Total</u>	<u>4 871,3</u>	<u>+ 2 444,2</u>	<u>2 427,1</u>

Compte de profits et pertes
Bilan

Compte de profits et pertes

arrêté au 31 décembre

Dépenses	1981	1980
Charges d'exploitation		
Autorités de la Banque	fr. 594 341,85	fr. 581 472,70
Personnel	fr. 40 814 961,24	fr. 34 401 397,43
Locaux	fr. 6 083 059,41	fr. 14 354 028,70
Equipements	fr. 1 829 469,50	fr. 6 351 432.—
Frais généraux et frais de bureau	fr. 1 720 537,95	fr. 1 782 168,85
Information et communication	fr. 1 354 721,78	fr. 1 182 688,73
Imprimés et publications	fr. 1 617 361,45	fr. 713 791,60
Circulation des billets	fr. 14 189 506,30	fr. 15 262 829,85
Divers	fr. 3 400 877,94	fr. 6 101 983,45
Charges financières		
Intérêts sur comptes de dépôt	fr. 2 482 469,95	fr. 1 739 708,95
Intérêts à la Confédération	fr. 18 178 776.—	fr. 5 039 631,68
Intérêts sur rescriptions de la Confédération	fr. 33 305,50	fr. 2 644 341.—
Intérêts sur bons émis par la Banque	fr. 19 771 660,45	fr. 32 127 510,35
Autres charges liées aux opérations de stérilisation	fr. 20 505 867,53	fr. 41 285 597,21
Amortissements sur		
– les titres en portefeuille	fr. 183 038 208,75	fr. 54 166 021.—
– les bâtiments	fr. 14 313 002.—	fr. 24 950 000.—
Amortissement de la perte sur les réserves de devises portée au bilan au 31. 12. 78	fr. —.—	fr. 1 110 942 692,48
Attribution aux institutions de prévoyance	fr. 4 000 000.—	fr. 10 000 000.—
Provision pour:		
– bâtiments de la Banque	fr. —.—	fr. 50 000 000.—
– confection de billets de banque	fr. 30 000 000.—	fr. 20 000 000.—
– opérations de marché ouvert	fr. 20 000 000.—	fr. 30 000 000.—
– risques non assurés	fr. 20 000 000.—	fr. 20 000 000.—
– égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	fr. —.—	fr. 13 031 652,80
– risques de change	fr. 2 374 141 634,07	fr. 2 157 117 199,01
Bénéfice net	fr. 7 592 823,20	fr. 7 515 826,40
	<u>fr. 2 785 662 584,87</u>	<u>fr. 3 661 291 974,19</u>

Recettes	1981	1980
Recettes d'exploitation		
Commissions	fr. 2 832 293,91	fr. 2 912 603,46
Bâtiments de la Banque	fr. 2 464 972,30	fr. 2 161 412,85
Divers	fr. 1 636 083,64	fr. 702 242,90
Recettes financières		
Devises et or	fr. 2 552 937 357,64	fr. 2 313 747 229,91
Ajustement de l'évaluation des devises	fr. 90 019 351,28	fr. 1 264 578 849,57
Escompte	fr. 43 843 896,85	fr. 19 460 590,65
Avances sur nantissement	fr. 25 095 544,55	fr. 8 513 482.—
Portefeuille de titres	fr. 64 840 360,30	fr. 47 880 197,10
Comptes correspondants en Suisse	fr. 1 992 724,40	fr. 1 335 365,75

<u>fr. 2 785 662 584,87</u>	<u>fr. 3 661 291 974,19</u>
-----------------------------	-----------------------------

Bilan arrêté au 31 décembre

Actif		1981	1980
Caisse			
or	fr. 11 903 907 424,45		
pièces de monnaie . .	fr. 167 874 573,57	fr. 12 071 781 998,02	fr. 11 968 548 082,34
Devises		fr. 25 494 803 157,24	fr. 27 355 647 132,98
Droits de tirage spéciaux		fr. 247 961,70	fr. 11 425 781,25
Portefeuille suisse			
effets sur la Suisse . .	fr. 2 709 992 753,62		
obligations escomptées	fr. 40 943 885.—	fr. 2 750 936 638,62	fr. 2 333 526 653,66
créances comptables à court terme escomptées	fr. 256 000 000.—		
rescriptions de la Confédération	fr. —.—	fr. 256 000 000.—	fr. 152 000 000.—
Avances sur nantissement		fr. 2 513 877 241,90	fr. 919 789 484,48
Titres			
pouvant servir de couverture	fr. 35 838 400.—		
autres	fr. 982 555 501.—	fr. 1 018 393 901.—	fr. 1 212 168 601.—
Correspondants en Suisse		fr. 399 645 861,75	fr. 289 607 562,29
Effets à l'encaissement		fr. 455 022,07	fr. 2 836 011,55
Chèques postaux		fr. 6 179 132,06	fr. 5 446 891,48
Coupons		fr. 7 034,60	fr. 2 462,85
Bâtiments de la Banque		fr. 1 400 000.—	fr. 1 500 000.—
Mobilier		fr. 1.—	fr. 1.—
Autres postes de l'actif		fr. 45 789 475,10	fr. 41 216 803,97
Capital social non versé		fr. 25 000 000.—	fr. 25 000 000.—
		<u>fr. 44 584 517 425,06</u>	<u>fr. 44 318 715 468,85</u>

Passif	1981	1980
Billets en circulation	fr. 23 336 706 035.—	fr. 24 106 267 245.—
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	fr. 12 466 660 454,50	fr. 13 660 950 386,64
Comptes de virements de banques étrangères . . .	fr. 907 990 361,11	fr. 2 253 983 756,13
Confédération	fr. 1 513 918 766,46	fr. 402 830 031,83
Déposants	fr. 48 130 969,92	fr. 47 819 905,81
Chèques en circulation	fr. 21 258 976,57	fr. 10 509 131,65
Engagements à terme		
rescriptions de stérilisation	fr. —.—	fr. 23 000 000.—
bons émis par la Banque	fr. 500 000 000.—	fr. 250 500 000.—
Autres postes du passif	fr. 815 000 205,22	fr. 1 033 221 986,38
Capital social	fr. 50 000 000.—	fr. 50 000 000.—
Fonds de réserve	fr. 46 000 000.—	fr. 45 000 000.—
Provision pour:		
– bâtiments de la Banque	fr. 50 000 000.—	fr. 50 000 000.—
– confection de billets de banque	fr. 50 000 000.—	fr. 20 000 000.—
– opérations de marché ouvert	fr. 50 000 000.—	fr. 30 000 000.—
– risques non assurés	fr. 100 000 000.—	fr. 80 000 000.—
– égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons	fr. 90 000 000.—	fr. 90 000 000.—
– risques de change	fr. 4 531 258 833,08	fr. 2 157 117 199,01
Bénéfice net	fr. 7 592 823,20	fr. 7 515 826,40

<u>fr. 44 584 517 425,06</u>	<u>fr. 44 318 715 468,85</u>
------------------------------	------------------------------

Engagements conditionnels (engagement de versement sur actions nominatives de la Banque des Règlements Internationaux, accréditifs, droits d'achat de devises)	fr. 105 099 582,82	fr. 106 743 602,11
---	--------------------	--------------------

Commentaire du compte de profits et pertes

En 1981, le compte de profits et pertes de la Banque nationale s'est soldé par un excédent de recettes de 2 455,7 millions de francs. Obtenues pour l'essentiel sur les placements en dollars, les recettes découlent surtout des taux d'intérêt élevés sur le marché monétaire américain et d'une légère hausse du cours du dollar. Le bon résultat de l'exercice est inhabituel dans la mesure où des taux d'intérêt élevés reflètent normalement des anticipations inflationnistes et sont par conséquent souvent liés à un affaiblissement de la monnaie concernée, de sorte que le produit des intérêts est réduit par des pertes de change sur les réserves de devises. L'expérience montre que les gains et les pertes exceptionnels se compensent dans le moyen terme. Aussi l'excédent de recettes enregistré cette année a-t-il été affecté au renforcement des provisions, en particulier de celle pour risques de change (attribution de 2 374,1 millions de francs). Le bénéfice net restant est de 7,6 millions de francs.

Le produit des placements de devises et des opérations sur devises a atteint 2 552,9 millions de francs. Les dollars ont été comptabilisés au cours moyen du mois de décembre, soit fr. 1,815, contre fr. 1,784 à la fin de 1980. L'ajustement des valeurs comptables, qui a été effectué également sur les avoirs en d'autres monnaies et en DTS, a fait apparaître, au total, un bénéfice comptable net de 90 millions de francs.

Le produit des crédits d'escompte et des avances sur nantissement s'est élevé à 68,9 millions de francs, soit plus du double du montant enregistré l'exercice précédent. Cette progression découle de la forte augmentation du recours aux crédits traditionnels de l'institut d'émission et de la hausse des taux officiels. Quant au produit des titres, il s'est chiffré à 64,8 millions de francs, le portefeuille étant resté approximativement au niveau de l'année précédente.

Les dépenses pour le personnel ont passé à 40,8 millions de francs. Leur augmentation s'explique principalement par les mutations intervenues dans l'effectif et par l'octroi d'une compensation du renchérissement sur les traitements et sur les prestations versées aux institutions de prévoyance.

Les charges imputables aux locaux, soit 6,1 millions de francs, sont dues à des rénovations et à des travaux destinés à améliorer la sécurité, qui ont été effectués dans les immeubles des sièges et des succursales. S'inscrivant à 14,3 millions de francs, les amortissements sur les bâtiments ont été moins élevés que l'année précédente, car le produit de la vente d'immeubles a été porté au compte bâtiments. Les dépenses d'équipement – principalement des frais d'entretien et de réparation – ont diminué nettement par rapport à 1980 pour passer à 1,8 million de francs.

Les charges afférentes à la circulation des billets, qui comprennent les frais de papier, d'impression, de transport et d'assurance, se sont élevées à 14,2 millions de francs, soit un montant légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Les placements à terme fixe que la Confédération effectue à la Banque nationale sont rémunérés en vertu d'une convention passée avec le Département fédéral des finances. Les charges d'intérêt ont atteint 18,2 millions de francs. Leur forte augmentation s'explique par la hausse des taux d'intérêt et par des placements à court terme plus importants, particulièrement en fin de mois.

Les charges d'intérêt sur les bons du Trésor de la Confédération ont diminué de nouveau en raison du remboursement des dernières rescriptions de stérilisation. Les bons productifs d'intérêt que la Banque émet à la place des rescriptions de stérilisation ont atteint en moyenne un montant inférieur à celui de l'année précédente. Les intérêts servis sur ces bons ont par conséquent reculé à 19,8 millions de francs.

Les frais liés aux opérations de stérilisation, soit 20,5 millions de francs, s'expliquent par le fait que le Département américain du Trésor a déposé à la Banque nationale, sur la base d'une opération de swap, le produit de son émission de «notes» en francs suisses.

Le produit de la vente et du remboursement de titres, soit 2 millions de francs, a été porté en déduction des charges de 15 millions, dues aux amortissements sur les titres achetés au cours de l'année et sur les actions acquises dans le cadre de la prise d'une participation au capital d'Orell Füssli Arts Graphiques SA. La majeure partie des charges dues aux amortissements (170 millions de francs) provient de la nouvelle estimation dont ont fait l'objet les titres en portefeuille pour tenir compte de l'évolution des cours. La valeur au bilan des obligations de la Confédération a été réduite de 90 % à 80 % et celle des autres titres, de 90 % à 70 %.

Répartition du bénéfice net

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale des 23 décembre 1953 et 15 décembre 1978, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2 % du capital social, soit 1 million de francs.

Un dividende qui ne dépassera pas 6 % du capital social versé, soit fr. 1 500 000.– peut être versé ensuite.

L'excédent doit être bonifié à l'Administration fédérale des finances en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1981 à fr. 5 092 823,20.

F. Autorités et personnel de la Banque

1. Changements dans les autorités de la Banque

Conseil de banque

Trois membres du Conseil de banque ont renoncé à leur mandat; il s'agit de Messieurs

Werner Bühlmann, Kastanienbaum (membre depuis 1965)

René Juri, Le Mont-sur-Lausanne (membre depuis 1965)

Philippe de Weck, Matran (membre depuis 1977).

La Banque nationale leur exprime ses très sincères remerciements pour les services qu'ils lui ont rendus.

Pour leur succéder, le Conseil fédéral et l'Assemblée générale des actionnaires ont nommé membres du Conseil de banque Messieurs

Oswald Aeppli, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Küsnacht

Franz Beeler, directeur de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz

Hans Dickenmann, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, Hausen près Brougg.

Comité de banque

En quittant le Conseil de banque, Messieurs Werner Bühlmann et René Juri se sont également retirés du Comité de banque auquel le premier appartenait depuis 1971 et le second, depuis 1967.

Le Conseil de banque a nommé membres du Comité de banque Messieurs

Peter Gerber, conseiller aux Etats, président de l'Union suisse des paysans, Friesenberg

Ugo Sadis, conseiller d'Etat, directeur du Département des travaux publics et du Département des finances du canton du Tessin, Lugano.

Comités locaux

Les Comités locaux de Bâle et de Saint-Gall ont enregistré le départ de Messieurs

Hans Gürtler, président du Comité local de Bâle depuis 1979 (membre depuis 1967) et

Theodor Ruff, président du Comité local de Saint-Gall depuis 1980 (membre depuis 1967).

La Banque nationale les remercie du soutien qu'ils lui ont apporté au sein de ces Comités.

Le Conseil de banque et le Comité de banque ont procédé aux nominations suivantes:

Comité local de Bâle

Gustav E. Grisard, Riehen, jusque-là vice-président, à la présidence, Hans Steinemann, Bâle, jusque-là membre, à la vice-présidence, et Werner Jauslin, président du conseil d'administration de la maison Jauslin & Stebler Ingenieure AG, Muttenz, en qualité de membre.

Comité local de Saint-Gall

Victor Widmer, Saint-Gall, jusque-là vice-président, à la présidence, Walter Vetsch, Heerbrugg, jusque-là membre, à la vice-présidence, et Jürg Nef, administrateur-délégué de la maison Nef & Co AG, Saint-Gall, en qualité de membre.

2. Changements au sein de la Direction

Le 13 mars 1981, Monsieur Rudolf Aebersold, directeur adjoint et caissier principal de la Banque, est décédé des suites d'une grave maladie, à l'âge de 62 ans. Monsieur Aebersold est entré au service de la Banque le 1^{er} décembre 1946. Depuis 1966, il était chef du service chargé de l'émission des billets et de la gestion de l'encaisse-or, en qualité de caissier principal de la Banque; il a été nommé directeur adjoint en 1977. Nous garderons de lui un souvenir ému et reconnaissant pour les précieux services qu'il a rendus pendant de nombreuses années à l'institut d'émission.

A la fin du mois de février 1982, Monsieur Paul Ehram, directeur du service juridique et suppléant du chef du 1^{er} département, a quitté le service de la Banque pour raison d'âge. En 1967, Monsieur Ehram est entré au service juridique de l'institut d'émission en tant que juriste-conseil. Au début de 1971, il a été nommé directeur et suppléant du chef du 1^{er} département. Dans une période mouvementée sur le plan monétaire, Monsieur Ehram a apporté une contribution décisive notamment en vue de l'extension des bases légales de la politique monétaire et du crédit. En quittant l'institut d'émission, il n'a pas mis un terme à ses

activités professionnelles; il reste en effet membre de la Commission fédérale des banques et du groupe de travail chargé de la révision de la loi sur les banques. La Banque nationale exprime sa gratitude à Monsieur Ehram pour les précieux services qu'il lui a rendus.

Sur proposition du Conseil de banque, Messieurs Peter Klauser et Kurt Schiltknecht, directeurs, ont été nommés par le Conseil fédéral suppléants du chef du 1^{er} département, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 1982. Leurs nouvelles fonctions sont précisées à la page 90. Le service de statistique est devenu service d'études bancaires à partir du 1^{er} mars également; ce service s'est vu attribuer deux tâches supplémentaires qui étaient du ressort du service d'études; il s'agit du domaine des exportations de capitaux soumises à autorisation et de celui des conditions d'émission des obligations de caisse.

Au cours de l'année, le Comité de banque a procédé aux nominations suivantes:

Directeurs

au 1^{er} avril 1981

Monsieur Peter Klauser, jusque-là directeur adjoint au service juridique,
Monsieur Kurt Schiltknecht, chef du service d'études, jusque-là directeur adjoint;

au 1^{er} janvier 1982

Monsieur Max Baltensperger, chef du service de statistique, jusque-là directeur adjoint,
Monsieur Andreas Frings, secrétaire général;

Directeurs adjoints

au 1^{er} janvier 1982

Monsieur Mario Corti, jusque-là sous-directeur à l'état-major du 3^e département,
Monsieur Georg Rich, jusque-là sous-directeur au service d'études;

Caissier principal de la Banque

au 1^{er} avril 1981

Monsieur Valentin Zumwald, jusque-là sous-directeur à la Caisse principale.

3. Personnel

A la suite de 69 engagements, 42 départs, 11 mises à la retraite et 3 décès, l'effectif du personnel de la Banque s'est élevé de 13 unités au cours de l'année pour atteindre 529 personnes. Ces chiffres tiennent compte de l'engagement de 11 collaborateurs de la Caisse d'Etat fédérale lors de la reprise de celle-ci par la Banque (voir page 49). Sur l'effectif total des collaborateurs, 11% ont un diplôme universitaire, 55% une formation bancaire ou commerciale, 14% une formation technique et 20% ont été formés à la Banque.

Les collaborateurs à temps partiel, au nombre de 16 (7 en 1980), et les 13 apprentis (11 en 1980) ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel.

Les dépenses pour le personnel actif ont atteint 38,9 millions de francs en 1981. Le montant des traitements, y compris les allocations pour enfants, versés par la Banque s'est élevé à 32,2 millions de francs; par rapport à l'année précédente, il a augmenté de 3,1 millions de francs, ou de 10,7%, à la suite en particulier des changements intervenus dans l'effectif et de la compensation du renchérissement. Le solde des dépenses, soit 6,7 millions de francs, est dû principalement aux prestations sociales qui comprennent les versements à la Caisse de pensions, au Fonds de prévoyance et à l'AVS/AC. En outre, des allocations de renchérissement totalisant 1,9 million de francs ont été accordées aux bénéficiaires de rentes.

La Direction générale adresse à ses collaboratrices et à ses collaborateurs ses sentiments de reconnaissance pour les services dévoués qu'ils ont rendus à la Banque durant l'année.

4. Remerciements aux autorités et aux milieux économiques

Arrivés au terme de ce rapport sur l'exercice 1981, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Conseil fédéral, notamment au chef du Département des finances, Monsieur W. Ritschard, pour l'appui précieux dont l'institut d'émission a constamment bénéficié dans l'accomplissement de ses tâches. Nous remercions également les autorités, les milieux bancaires, nos correspondants, ainsi que les nombreuses associations et entreprises qui, grâce aux informations qu'ils nous ont fournies et à l'esprit de collaboration dont ils ont été animés, nous ont aidés à remplir notre mission.

Zurich, le 11 février 1982

Au nom de la Direction générale

Le président
Leutwiler

Le secrétaire général
Frings

Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En vertu du mandat que vous lui avez confié, la Commission de contrôle a vérifié, conformément aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1981.

Nous fondant sur les contrôles que nous avons effectués dans tous les sièges, succursales et agences propres ainsi que sur le rapport établi par la Fiduciaire Générale SA à la suite des vérifications auxquelles elle a procédé, nous constatons

- que le bilan, au total de fr. 44 584 517 425,06 au 31 décembre 1981, et le compte de profits et pertes, présentant un bénéfice net de fr. 7 592 823,20 pour l'exercice 1981, concordent avec les livres,
- que la comptabilité est tenue dans les règles,
- que la présentation des éléments de fortune et des résultats de l'exercice est conforme aux prescriptions légales.

Sur la base du résultat de nos vérifications, nous vous proposons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous confirmons en outre que la proposition du Conseil de banque concernant la répartition du bénéfice est conforme aux prescriptions légales.

Berne, le 15 mars 1982

La Commission de contrôle
Iten
Staub
Grenier

Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur la proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, dans sa séance du 12 mars 1982, le 74^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral, ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 24 mars 1982, le rapport et les comptes annuels, conformément à l'article 63, alinéa 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. En outre, la Commission de contrôle a déposé, le 15 mars 1982, le rapport prévu à l'article 51, alinéa 2, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1981.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 7 592 823,20 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000.—
paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à l'Administration fédérale des finances	fr. 5 092 823,20
	<u>fr. 7 592 823,20</u>

Berne, le 25 mars 1982

Au nom du Conseil de banque

Le président du Conseil de banque
Wyss

Un membre de la Direction générale
Lusser

G. Tableaux

1. Situations périodiques

Actif

1981		Encaisse-or	Devises	Droits de tirage spéciaux	Portefeuille suisse		Avances sur nantissement	Titres		Correspondants en Suisse	Autres postes de l'actif	
					Valeurs escomptées	Bons du Trésor de la Confédération, y compris créances comptables		pouvant servir de couverture	autres			
		<i>En 1000 francs</i>										
Janvier	9	11 903 908	23 979 937	11 426	415 480	—	109 453	5 805	1 204 918	12 017	119 493	
	20	11 903 908	21 611 544	11 426	354 966	—	418 320	5 805	1 203 523	37 055	115 042	
	30	11 903 908	21 720 689	11 426	2 302 876	—	847 733	5 805	1 202 033	178 809	118 868	
Février	10	11 903 908	22 035 047	11 426	392 606	—	61 341	5 805	1 203 567	62 868	119 057	
	20	11 903 908	21 524 853	11 426	379 993	—	38 942	5 805	1 204 969	51 883	122 509	
	27	11 903 908	20 963 618	11 426	2 364 274	—	1 261 606	5 805	1 208 156	137 618	123 896	
Mars	10	11 903 908	21 940 019	11 426	335 189	—	267 700	5 805	1 209 187	57 912	123 589	
	20	11 903 908	21 005 196	11 426	556 758	—	164 711	5 805	1 209 191	66 296	124 987	
	31	11 903 908	23 375 597	11 426	2 366 348	175 000	1 358 970	5 805	1 209 191	278 758	130 195	
Avril	10	11 903 908	21 143 930	11 426	591 597	—	98 111	5 805	1 209 191	71 227	200 351	
	16	11 903 908	20 866 511	11 426	638 773	—	115 984	5 805	1 209 191	99 965	199 199	
	30	11 903 908	20 368 602	11 426	2 546 391	—	1 703 341	9 555	1 205 442	343 310	202 761	
Mai	8	11 903 908	21 947 406	23 589	701 359	—	188 538	9 555	1 205 442	69 573	203 064	
	20	11 903 908	21 359 689	23 589	679 847	—	78 579	9 555	1 205 442	78 635	218 194	
	29	11 903 908	19 296 100	23 589	2 651 419	—	1 838 506	9 555	1 205 442	262 619	206 522	
Juin	10	11 903 908	22 250 820	24 455	646 047	—	194 467	9 330	1 205 442	126 703	204 399	
	19	11 903 908	21 985 252	24 455	615 895	—	75 929	9 330	1 205 442	94 927	205 463	
	30	11 903 908	23 040 103	24 455	2 616 917	195 000	2 137 843	11 848	1 202 923	354 611	205 756	
Juillet	10	11 903 908	22 797 472	24 455	634 050	—	64 019	11 848	1 202 923	87 634	209 890	
	20	11 903 908	22 349 833	24 455	607 323	—	42 739	11 848	1 202 923	113 451	215 714	
	31	11 903 908	19 354 305	24 455	2 848 579	—	2 037 486	11 848	1 202 923	241 811	223 502	
Août	10	11 903 908	21 710 238	24 455	458 165	—	32 927	11 848	1 202 923	43 710	222 903	
	20	11 903 908	21 154 740	24 455	429 663	—	20 287	11 848	1 202 923	48 518	220 219	
	31	11 903 908	19 195 803	24 455	2 650 211	—	2 029 026	11 848	1 202 923	224 230	227 809	
Sept.	10	11 903 908	21 199 452	24 455	714 448	—	24 474	11 848	1 202 923	64 839	221 823	
	18	11 903 908	20 090 650	15 265	690 801	—	25 422	11 848	1 202 923	94 155	235 398	
	30	11 903 908	20 783 905	15 265	2 608 350	165 000	2 395 210	11 848	1 202 923	311 339	248 000	
Oct.	9	11 903 908	21 204 309	15 265	743 610	—	92 460	11 848	1 202 923	79 486	251 858	
	20	11 903 908	19 713 498	15 265	677 267	—	45 370	11 848	1 202 923	115 746	255 479	
	30	11 903 908	17 806 408	15 265	3 068 637	—	2 183 993	11 848	1 202 923	300 337	264 197	
Nov.	10	11 903 908	21 701 497	18 640	698 006	—	60 215	40 318	1 147 768	83 886	266 921	
	20	11 903 908	20 932 853	18 640	712 137	—	39 554	40 318	1 134 583	112 101	275 502	
	30	11 903 908	19 282 037	18 640	2 989 323	—	2 147 539	40 318	1 134 583	247 240	276 758	
Déc.	10	11 903 908	23 824 091	18 640	566 346	—	38 802	40 318	1 134 583	86 933	250 882	
	18	11 903 908	24 558 108	1 492	441 196	—	69 786	40 318	1 134 583	131 804	256 156	
	31	11 903 907	25 494 803	248	2 750 937	256 000	2 513 877	35 838	982 556	399 646	221 705	

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue		Engagements à terme		Autres postes du passif	Total
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Autres engagements à vue</i>	<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Bons émis par la Banque</i>		
<i>En 1000 francs</i>							
70 000	23 017 634	8 147 564	2 619 560	27 000	350 500	3 530 179	37 762 437
70 000	22 130 021	7 216 166	2 315 666	27 000	350 500	3 552 236	35 661 589
70 000	22 527 634	8 817 618	2 871 963	27 000	350 500	3 627 432	38 292 147
70 000	22 009 068	6 537 493	3 109 476	20 000	350 500	3 699 088	35 795 625
70 000	21 641 968	6 313 517	3 139 204	—	350 500	3 729 099	35 244 288
70 000	22 445 829	8 259 672	2 981 965	—	232 500	3 990 341	37 980 307
70 000	22 081 472	6 426 118	3 131 160	—	—	4 145 985	35 854 735
70 000	21 648 504	6 519 278	2 661 203	—	—	4 149 293	35 048 278
70 000	22 342 138	10 541 337	3 644 163	—	—	4 217 560	40 815 198
70 000	21 994 396	6 250 595	2 651 113	—	—	4 269 442	35 235 546
70 000	21 843 675	6 312 903	2 563 633	—	—	4 260 551	35 050 762
71 000	22 304 948	7 824 538	3 730 286	—	—	4 363 964	38 294 736
71 000	21 986 928	5 926 968	3 844 684	—	—	4 422 854	36 252 434
71 000	21 418 914	6 668 079	2 902 667	—	—	4 496 778	35 557 438
71 000	22 385 725	7 186 901	3 213 709	—	—	4 540 325	37 397 660
71 000	21 850 813	6 385 234	3 584 355	—	—	4 674 169	36 565 571
71 000	21 509 797	6 668 432	3 155 111	—	—	4 716 261	36 120 601
71 000	22 436 470	11 242 134	3 239 181	—	—	4 704 579	41 693 364
71 000	21 828 437	6 874 154	3 145 866	—	200 000	4 816 742	36 936 199
71 000	21 490 691	6 717 189	3 153 326	—	200 000	4 839 988	36 472 194
71 000	21 726 182	8 058 887	2 802 188	—	200 000	4 990 560	37 848 817
71 000	21 563 747	5 984 083	2 700 322	—	200 000	5 091 925	35 611 077
71 000	21 176 935	6 384 044	1 961 873	—	200 000	5 222 709	35 016 561
71 000	21 875 882	7 255 517	2 594 562	—	500 000	5 173 252	37 470 213
71 000	21 492 847	5 847 542	2 097 580	—	500 000	5 359 201	35 368 170
71 000	21 113 971	5 592 394	1 573 288	—	500 000	5 419 717	34 270 370
71 000	21 885 955	9 650 689	2 130 774	—	500 000	5 407 330	39 645 748
71 000	21 512 284	5 951 921	1 943 278	—	500 000	5 527 184	35 505 667
71 000	20 961 257	5 781 144	1 006 257	—	500 000	5 621 646	33 941 304
71 000	21 751 710	7 427 578	1 401 009	—	500 000	5 606 219	36 757 516
71 000	21 432 846	6 688 654	1 497 882	—	500 000	5 730 777	35 921 159
71 000	21 043 048	6 416 792	1 333 053	—	500 000	5 805 703	35 169 596
71 000	22 118 769	7 098 048	2 462 263	—	500 000	5 790 266	38 040 346
71 000	22 393 377	6 832 714	2 167 643	—	500 000	5 899 769	37 864 503
71 000	23 449 811	6 877 040	1 718 459	—	500 000	5 921 041	38 537 351
71 000	23 336 706	12 466 660	2 491 299	—	500 000	5 693 852	44 559 517

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1946

2.1. Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses; DTS ²	Avoirs avec garantie de change auprès de banques centrales étrangères	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ⁴
<i>En millions de francs</i>													
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5
1973	11 892,7	12 519,9	4 613,0	—	862,7	200,0	35,0	1 097,7	—	557,7	—	281,8	—
1974	11 892,7	11 570,6	5 403,0	—	2 166,8	484,0	43,5	2 694,3	—	699,9	92,5	166,9	—
1975	11 892,7	14 705,8	5 403,0	—	1 706,5	227,0	5,4	1 938,9	—	200,2	3,7	136,3	—
1976	11 903,9	20 426,5	5 222,0	—	912,5	375,0	13,3	1 300,8	—	157,0	63,8	160,3	—
1977	11 903,9	20 514,2	3 949,0	—	1 207,4	267,0	44,7	1 519,1	—	197,5	559,1	171,6	—
1978	11 903,9	28 981,8	2 028,5	—	214,6	—	21,5	236,1	—	49,6	348,0	185,7	—
1979	11 903,9	26 390,4	—	—	1 532,2	10,0	38,3	1 580,5	—	886,4	963,4	288,6	—
1980	11 903,9	27 355,6	11,4	—	2 285,1	152,0	48,4	2 485,5	—	919,8	1 212,2	289,6	—
1981	11 903,9	25 494,8	0,2	—	2 710,0	256,0	40,9	3 006,9	—	2 513,9	1 018,4	399,6	—

¹ Evaluation à partir du 10 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4595,74; auparavant 1 kg = fr. 4869,80.

² A partir de 1980, droits de tirage spéciaux.

³ Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

⁴ A partir de 1973, sous la rubrique «Devises».

⁵ Avant 1961, inclus dans la rubrique «Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie».

⁶ Y compris les chèques en circulation.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Avoirs de banques étrangères ⁵	Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Ré-serves mini-males des banques	Engagements à terme	Dépôts obliga-toires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Rescriptions de stérilisation								
En millions de francs	%	En millions de francs												
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	5 499,8	1946	
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	5 932,1	1947	
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	6 400,6	1948	
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	6 721,9	1949	
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	6 658,6	1950	
4 927,3	121,88	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	6 675,9	1951	
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	6 796,8	1952	
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	6 996,8	1953	
5 411,6	116,88	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	7 327,2	1954	
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	7 738,2	1955	
5 809,7	122,28	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	8 340,1	1956	
5 931,2	124,49	1 831,1	471,1	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	8 574,6	1957	
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	9 098,9	1958	
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	9 141,5	1959	
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	10 266,2	1960	
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	12 206,6	1961	
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	12 994,7	1962	
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	13 910,2	1963	
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	14 787,6	1964	
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	15 287,6	1965	
10 651,1	115,48	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	15 922,3	1966	
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	16 519,0	1967	
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	19 339,7	1968	
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	20 482,5	1969	
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0 ⁹	23 095,3	1970	
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁷	313,1	—	28 014,6	1971	
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁸	72,7	2,5 ¹⁰	31 362,9	1972	
18 296,2	65,00	8 234,9	458,2	37,4	7,8	296,7	9 036,1 ⁶	—	2 872,0 ⁸	121,4	108,2 ¹¹	32 297,8	1973	
19 435,8	61,19	9 505,0	714,5	30,3	—	114,8	10 367,1 ⁶	—	347,8 ⁸	246,9	986,3 ¹⁰	33 260,6	1974	
19 127,8	62,17	11 478,5	1 623,8	30,0	—	150,0	13 296,0 ⁶	—	165,3 ⁸	379,8	—	34 991,0	1975	
19 730,9	60,33	12 643,7	3 817,5	37,5	—	146,2	16 648,7 ⁶	—	246,2 ⁸	954,8	—	39 324,0	1976	
20 396,8	58,36	13 622,8	2 513,8	41,6	—	149,3	16 330,2 ⁶	—	—	772,2	—	38 921,0	1977	
22 499,1	52,91	15 583,9	3 437,7	45,4	—	990,6	20 062,8 ⁶	—	—	2 893,2	—	46 421,0	1978	
23 760,9	50,10	13 207,1	2 209,4	56,8	—	2 252,8	17 735,6 ⁶	—	—	630,1	—	43 244,5	1979	
24 106,3	49,38	13 661,0	402,8	47,8	—	2 254,0	16 376,1 ⁶	—	—	23,0	250,5 ¹²	44 318,7	1980	
23 336,7	51,01	12 466,7	1 513,9	48,1	—	908,0	14 958,0 ⁶	—	—	—	500,0 ¹²	44 584,5	1981	

⁷ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les réserves minimales extraordinaires.

⁸ Réserves minimales des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972 et celui du 19 décembre 1975.

⁹ Compte spécial PTT.

¹⁰ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

¹¹ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit et compte de stérilisation de l'administration fédérale.

¹² Bons émis par la Banque.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1946 (suite)

2.2. Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Droits de tirage spéciaux	Portefeuille suisse			Total	Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
				Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées					en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>												
1946	4 818,0	171,7	—	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	—	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	—	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	—	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	—	86,8	0,7	1,2	88,7	—	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	—	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	—	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	—	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	—	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	—	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	—	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	—	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	—	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	—	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	—	48,2	—	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	—	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	—	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	—	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	—	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	—	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	—	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	—	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	—	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	—	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	—	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	—	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	—	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5
1973	11 892,5	10 515,1	—	166,0	24,7	4,6	195,3	—	67,0	—	55,1	17,4
1974	11 892,7	8 624,2	—	730,8	48,7	16,3	795,8	—	132,2	65,6	71,0	—
1975	11 892,7	10 005,3	—	574,2	61,1	5,3	640,6	—	85,8	13,9	50,1	—
1976	11 897,7	13 371,8	—	299,3	63,3	1,5	364,1	—	81,8	34,3	57,3	—
1977	11 903,9	13 785,3	—	523,6	72,8	6,4	602,8	—	93,6	420,3	69,2	—
1978	11 903,9	21 697,2	—	356,2	32,2	6,8	395,2	—	35,0	333,5	66,3	—
1979	11 903,9	24 628,7	—	419,0	0,3	9,2	428,5	—	107,2	684,6	71,8	—
1980	11 903,9	20 802,0	11,4 ⁴	906,1	16,2	27,7	950,0	—	301,5	1 064,6	112,9	—
1981	11 903,9	21 488,0	16,8	1 250,0	22,0	12,4	1 284,4	—	689,5	1 203,5	143,7	—

¹ Evaluation à partir du 10 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4595,74; auparavant 1 kg = fr. 4869,80.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ A partir de 1973, sous la rubrique «Devises».

⁴ Moyenne d'août à décembre.

⁵ Avant 1961, inclus dans la rubrique «Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie».

⁶ Moyenne de janvier à juillet.

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Avoirs de banques étrangères ⁵	Total	Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Année
		Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing						
En millions de francs	%	En millions de francs									
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946	
3 940,6	130,18	734,0	147,3	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947	
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948	
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949	
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁶	1950	
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951	
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952	
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953	
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954	
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955	
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956	
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957	
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958	
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959	
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁷	1960	
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁸	3 198,4	1 035,0 ⁹	397,8	1961	
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962	
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963	
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964	
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965	
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966	
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967	
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968	
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969	
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970	
12 663,8	93,61	7 452,3 ¹⁰	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971	
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ¹¹	1972	
15 784,2	75,34	5 651,9	982,0	27,5	11,7	371,5	7 045,9 ¹²	—	600,1 ¹³	1973	
17 022,7	69,86	5 524,2	504,6	31,1	0,5	199,0	6 263,0 ¹²	—	870,9 ¹³	1974	
17 608,5	67,54	6 342,9	841,1	30,9	—	162,9	7 384,5 ¹²	—	1 222,7 ¹¹	1975	
17 778,4	66,92	6 971,5	2 772,5	40,9	—	272,7	10 062,8 ¹²	—	1 426,3 ¹¹	1976	
18 590,5	64,03	7 057,8	2 549,7	39,5	—	179,8	9 834,0 ¹²	—	1 160,4	1977	
19 547,6	60,90	9 771,4	2 780,7	54,2	—	389,3	13 001,1 ¹²	—	3 263,0	1978	
21 069,7	56,50	10 484,9	2 443,9	59,6	—	2 226,3	15 221,4 ¹²	—	2 656,9	1979	
21 779,7	54,66	7 860,6	1 234,2	52,7	—	2 289,7	11 445,2 ¹²	—	925,0 ¹⁴	1980	
21 937,0	54,26	7 254,2	901,3	45,3	—	1 645,1	9 852,6 ¹²	—	266,3 ¹⁴	1981	

⁷ Moyenne d'octobre à décembre.

⁸ Moyenne de fin juin à décembre.

⁹ Moyenne de fin mars à décembre.

¹⁰ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

¹¹ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit).

¹² Y compris les chèques en circulation.

¹³ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit) ainsi que sur le compte de stérilisation de l'administration fédérale.

¹⁴ Y compris les bons émis par la Banque.

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1946 (suite)

2.3. Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte				Total	Effets de la Caisse de prêts fédérale	Avances sur nantissement	Transactions en titres appartenant à la Banque
			Portefeuille suisse		Bons du Trésor ²	Obligations				
			Effets suisses	Moyenne des jours à courir	En millions de francs					
	En millions de francs		Montant	Jours						
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8
1973	91 638,5	281 381,8	3 497,5	8 ⁴	784,0	42,4	4 323,9	—	2 719,2	—
1974	101 551,2	350 100,6	11 669,5	11 ⁴	1 824,5	102,5	13 596,5	—	5 496,2	205,6
1975	101 469,0	419 062,0	9 773,2	10 ⁴	2 822,0	14,1	12 609,3	—	4 145,5	145,6
1976	144 653,5	606 296,0	2 429,5	52 ⁴	3 039,0	16,6	5 485,1	—	3 282,2	228,0
1977	133 136,8	559 594,6	10 673,0	53 ⁴	3 492,0	55,4	14 220,4	—	4 306,2	1 589,5
1978	158 541,8	444 425,8	6 026,3	56 ⁴	1 547,0	37,9	7 611,2	—	1 802,9	576,5
1979	111 864,7	751 883,0	8 767,9	63 ⁴	12,0	50,5	8 830,4	—	5 463,1	652,0
1980	121 101,3	699 004,2	20 750,3	57 ⁴	562,0	105,0	21 417,3	—	12 304,7	341,2
1981	135 123,5	1 055 906,8	28 156,2	62 ⁴	791,0	84,6	29 031,8	—	27 191,7	241,6

¹ Avant 1977, y compris l'or.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ Effets commerciaux escomptés durant le second semestre, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Effets commerciaux escomptés, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
en Suisse	à l'étranger ⁵										
<i>En millions de francs</i>											
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971
32 147,7	5 570,9	3 017,1	6 232 088,9	40 273,5	125 953,4	3 294,3	3 224,6	1 570,3	8 528 068,7	14 717,4	1972
35 797,0	3 038,6	3 256,0	7 673 381,2	44 479,4	141 619,8	6 280,1	3 438,8	1 627,8	10 238 582,9	—	1973
40 005,0	—	3 174,2	8 431 563,2	50 395,9	154 129,7	3 397,5	—	2 149,9	11 351 217,7	—	1974
39 669,4	—	3 172,2	5 911 103,1	52 782,9	185 318,8	4 066,5	—	2 859,0	8 546 032,0	—	1975
40 801,7	—	3 468,8	6 230 018,0	56 896,0	221 544,6	2 611,5	—	2 974,0	9 415 808,4	—	1976
40 772,8	—	3 809,3	7 598 573,0	72 622,2	259 227,3	1 811,8	—	3 007,4	11 031 647,5	—	1977
42 134,2	—	3 829,7	6 552 283,9	82 451,4	290 937,9	1 839,8	—	2 830,8	9 942 085,5	—	1978
42 073,4	—	4 041,8	7 412 263,4	96 081,0	294 901,5	2 337,2	—	3 079,8	11 269 748,8	—	1979
43 944,3	—	4 285,7	10 603 115,3	110 858,3	291 000,0	1 886,5	—	3 080,8	15 231 717,9	—	1980
44 964,7	—	4 597,9	15 566 746,9	134 875,7	302 799,0	1 809,7	—	3 161,5	20 965 084,9	—	1981

⁵ A partir de 1973, sous la rubrique «Devises».

2. Mouvement et résultats de la Banque depuis 1946 (suite)

2.4. Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur devises et sur or ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers ⁵	Bénéfice brut	Prélèvements sur provisions
		Total	dont escompte										
		d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts fédérale								
<i>En 1000 francs</i>													
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	21 214	—
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	16 555	—
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	15 152	—
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	13 282	—
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	15 450	—
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	14 503	—
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	15 395	—
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	16 812	—
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	16 571	—
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	23 231	—
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	26 179	—
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	24 396	—
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	21 467	—
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	20 764	—
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	25 395	—
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	30 814	—
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ⁶	135	648	1 141	32 232	—
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ⁶	147	601	1 088	38 187	—
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ⁶	200	635	1 533	42 602	—
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ⁶	189	671	1 468	55 322	—
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ⁶	237	893	1 350	68 947	—
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ⁶	258	938	1 068	68 079	—
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	72 571	—
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	82 803	—
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	107 739	—
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	93 344	—
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	127 919	—
1973	139 479	5 458	4 914	242	297	—	2 782	950	342	2 069	828	151 908	—
1974	128 389	28 600	26 276	1 379	942	—	6 121	2 020	889	2 387	421	168 827	—
1975	81 000	30 737	27 668	2 992	75	—	3 831	8 951	594	2 704	539	128 356	—
1976	170 242	8 627	8 119	462	43	—	1 965	1 480	291	2 957	586	186 148	—
1977	—	10 252	9 190	929	129	—	2 108	7 818	307	2 535	750	23 770	209 567
1978	1 257 674	5 464	5 216	172	76	—	616	52 213	204	2 802	1 305	2 593 453 ⁷	684 239
1979	1 957 316	4 307	4 109	3	195	—	1 529	19 282	143	3 661	1 425	1 987 663	40 250
1980	3 578 326	19 461	18 404	330	727	—	8 513	47 880	1 335	2 913	2 864	3 661 292	—
1981	2 642 957	43 844	42 453	978	413	—	25 096	64 840	1 993	2 832	4 101	2 785 663	—

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger; depuis 1978, sans amortissements et provisions préalables.

² Depuis 1948, bons du Trésor de la Confédération seulement; depuis 1979, créances comptables à court terme incluses.

³ Jusqu'en 1949, y compris les intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris les droits de garde et la location de coffres-forts.

⁵ Depuis 1978, y compris le revenu des immeubles de la Banque.

⁶ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁷ Perte liée aux amortissements sur devises.

Frais d'adminis- tration ⁸	Impôts et droits, y compris attribu- tion à la provision	Frais et provision pour opéra- tions d'open- market	Frais et provision pour la con- fection de billets de banque	Provision et frais de stérili- sation, d'intérêts à l'admini- stration fédérale	Amortissements, pertes et provision		Verse- ments extraordi- naires aux institutions de pré- voyance	Béné- fice net	Attri- bution au fonds de réserve	Divi- dende	Verse- ments à l'Admi- nistra- tion des finances	Année
					<i>sur divers postes</i>	<i>sur devises</i>						
5 435	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 738	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 206	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 374	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 502	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 585	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 683	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
8 182 ⁹	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
8 009	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 732 ⁹	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 372 ⁹	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 334 ⁹	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
10 122 ⁹	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
9 210	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
9 145	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 716	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 658	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 905	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 519 ⁹	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
13 190	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 995	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
16 176 ⁹	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
18 323 ⁹	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 857 ⁹	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 890 ⁹	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
27 468 ⁹	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
33 039 ⁹	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972
32 376 ⁹	—	20 000	31 559	37 658	19 799	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1973
54 914 ⁹	2 915	—	33 743	30 949	35 790	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1974
36 336	—	—	6 821	40 379	35 304	—	2 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1975
39 296	4 010	—	7 962	96 257	29 606	—	1 500	7 516	1 000	1 500	5 016	1976
39 475	399	86 100	10 754	70 102	18 991	—	—	7 516	1 000	1 500	5 016	1977
41 081	1 000	—	8 412	60 481	52 214	4 434 782	—	—	—	1 500	5 016	1978
44 353	1 462	109 364	13 452	66 595	61 848	1 730 839 ¹⁰	—	—	—	1 500	5 016	1979
61 814	—	84 166	35 263	81 097	113 376	3 268 060 ¹¹	10 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1980
59 189	—	203 038	44 189	58 490	35 022	2 374 142	4 000	7 593	1 000	1 500	5 093	1981

⁸ Y compris intérêts aux déposants.

⁹ Y compris l'attribution à la provision pour risques non assurés.

¹⁰ Dont amortissement de la perte sur devises portée au bilan au 31.12.1978: 1 482 510.

¹¹ Dont amortissement de la perte sur devises portée au bilan au 31.12.1978: 1 110 943, provision pour risques de change: 2 157 117.

3. Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque

Taux officiels de l'escompte et des avances sur nantissement			Taux spéciaux de l'escompte pour effets de stocks obligatoires		
Date de la modification	Taux de l'escompte %	Taux des avances sur nantissement %	Date de la modification	Denrées alimentaires et fourrages %	Autres stocks %
1936 9 septembre	2	3	1957 1 ^{er} avril	1¾	2
26 novembre	1½	2½	25 juillet	2	2½
1957 15 mai	2½	3½	1959 1 ^{er} juin	1¾	2
1959 26 février	2	3	1964 6 juillet	2¼	2½
1964 3 juillet	2½	3½	1966 1 ^{er} janvier	2¾	3
1966 6 juillet	3½	4	1 ^{er} octobre	3¼	3½
1967 10 juillet	3	3¾	1968 1 ^{er} avril	3	3½
1969 15 septembre	3¾	4¾	1969 11 novembre	3¾	4
1973 22 janvier	4½	5¼	1972 25 janvier	3½	3¾
1974 21 janvier	5½	6	1 ^{er} mars	3¾	3½
1975 3 mars	5	6	1974 2 janvier	3¾	4
20 mai	4½	5½	16 avril	4	4½
25 août	4	5	1975 1 ^{er} janvier	4½	5
29 septembre	3½	4½	25 août	3¾	4¼
29 octobre	3	4	1 ^{er} novembre	3¼	3½
1976 13 janvier	2½	3½	1976 1 ^{er} janvier	3	3¼
8 juin	2	3	1 ^{er} février	2¾	3
1977 15 juillet	1½	2½	15 mars	2½	2¾
1978 27 février	1	2	10 juin	2¼	2½
1979 5 novembre	2	3	1 ^{er} décembre	2	2¼
1980 28 février	3	4	1977 18 juillet	1¾	2
1981 3 février	3½	4½	1978 27 février	1½	1¾
20 février	4	5½	20 mars	1¼	1½
11 mai	5	6½	25 septembre	1¼	1½
2 septembre	6	7½	1979 8 novembre	1¾	2
4 décembre	6	7	1980 21 janvier	2	2¼
			5 mars	3	3¼
			1981 6 février	3½	3¾
			23 février	4	4¼
			12 mai	5	5¼
			4 septembre	6	6¼

H. Liste des membres des organes de surveillance et de direction (situation au 1^{er} mars 1982)

Conseil de banque (période administrative 1979–1983)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

Edmund Wyss, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président

François Schaller, professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président

* Oswald Aepli, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Küssnacht

Remigius Bärlocher, avocat, Saint-Gall

Franz Beeler, directeur de la Banque cantonale de Schwyz, Schwyz

Bruno Boller, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Boller, Winkler SA, président de l'Association patronale de l'industrie textile, Turbenthal

* Hans Braunschweiler, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de «Winterthur» Sociétés d'assurances, Winterthur

* Leo Bühler, directeur de la Banque cantonale de Thurgovie, Weinfelden

* Félix Carruzzo, président de la Municipalité de Sion, Sion

Hans Dickenmann, sous-directeur de l'Union suisse des paysans, Hausen

* Arnold Edelman, Saint-Gall

* Rudolf Etter, président de l'Union suisse des arts et métiers, Aarwangen († 2.3.1982)

Arthur Fürer, administrateur-délégué de Nestlé SA, Chardonne

Pierre Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos SA, Fabrique de Machines Moutier, Moutier

Peter Gerber, conseiller aux Etats, président de l'Union suisse des paysans, Friesenberg

Roger Givel, directeur général de la Banque Vaudoise de Crédit, Lonay

* Carlos Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Aarau

* Fritz Halm, président du conseil d'administration de la SIG Société Industrielle Suisse, président de l'Union centrale des associations patronales suisses, Arlesheim

Benno Hardmeier, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Stuckishaus

Léonard Hentsch, de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

* E. Luk Keller, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Edouard Keller SA, président de la Délégation du commerce, Erlenbach

Renzo Lardelli, Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire

* Kurt Lareida, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton d'Argovie, Aarau

Eduard Leemann, président de la direction de la Banque Centrale Coopérative Société Anonyme, Bâle

* Werner Martignoni, conseiller national et conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Berne, Muri près Berne

Willy Messmer, conseiller national, Sulgen

- * Anton Muheim, conseiller national, Lucerne
- * Franz Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Altdorf
Richard Müller, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne
- * Jean Pfau, administrateur-délégué des Ateliers des Charmilles SA, Collonge-Bellerive
Louis von Planta, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle
Rudolf Reichling, conseiller national, président de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, Stäfa
Ugo Sadis, conseiller d'Etat, directeur du Département des travaux publics et du Département des finances du canton du Tessin, Lugano
Hans Sommer, directeur général d'Ebauches SA, membre de la direction du groupe ASUAG, Bellach
- * Alberto Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Giornico
Hans Strasser, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse, Arlesheim
Rudolf Suter, Zurich
Peter-Andreas Tresch, président central de la Société suisse des hôteliers, Amsteg
Lilian Uchtenhagen, conseillère nationale, Zurich
Arnold Waeber, président du conseil d'administration de la Banque de l'Etat de Fribourg, Tavel

Comité de banque (période administrative 1979–1983)

Edmund Wyss, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et des affaires sociales du canton de Bâle-Ville, Bâle, président de par ses fonctions

François Schaller, professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges, vice-président de par ses fonctions

Arthur Fürer, administrateur-délégué de Nestlé SA, Chardonne

Peter Gerber, conseiller aux Etats, président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg

Carlos Grosjean, avocat, président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Auvornier

Léonard Hentsch, de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

Richard Müller, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Muri près Berne

Louis von Planta, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, président du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle

Ugo Sadis, conseiller d'Etat, directeur du Département des travaux publics et du Département des finances du canton du Tessin, Lugano

Arnold Waeber, président du conseil d'administration de la Banque de l'Etat de Fribourg, Tavel

Comités locaux (période administrative 1979–1983)

Aarau

Peter Heinrich Kern, administrateur-délégué et président de la direction de la maison Kern & Cie SA, Aarau, président

Louis Mäder, administrateur-délégué des maisons Walter Mäder AG et Emil Reinle AG Baden, Baden, vice-président

René Thalmann, président du conseil d'administration de la maison Elektro-Apparatebau Olten AG, Wil près Starrkirch

Bâle

Gustav E. Grisard, président du conseil d'administration de la maison Hiag Holzindustrie AG, Riehen, président

Hans Steinemann, administrateur-délégué de Patria Sociétés d'assurances, Bâle, vice-président

Werner Jauslin, président du conseil d'administration de la maison Jauslin & Stebler Ingenieure AG, Muttenz

Berne

Bernard Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor SA, Estavayer-le-Lac, président

Max Tschannen, président de la direction de la Fédération d'associations agricoles du canton de Berne et des cantons limitrophes (VLG), Wohlen près Berne, vice-président

Hans Ineichen, directeur de la Fabrique de machines WIFAG, Gümliigen

Genève

Bernard d'Espine, directeur des Ateliers d'Aïre SA, Genève, président

Conrad Zellweger, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de La Nationale SA, Chêne-Bougeries, vice-président

Michel Brunschwig, de la maison «Bon Génie», Brunschwig & Cie, Genève

Lausanne

Robert Morandi, président du conseil d'administration de la maison Morandi frères, société anonyme, Payerne, président

Georges Golay, administrateur-délégué de la Société anonyme de la Manufacture d'horlogerie Audemars, Piguet & Co., Le Brassus, vice-président

Pierre-Noël Julen, directeur de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Muraz-sur-Sierre

Lucerne

Franz Stöckli, directeur de l'UFAG, Sursee, président

Walter von Moos, président de la direction de von Moos Aciers SA, Lucerne, vice-président

Jörg Bucher, directeur des Forces Motrices de la Suisse centrale, Lucerne

Lugano

Dino Poggioli, bureau fiduciaire, Lugano, président

Paride Melera, Castel S. Pietro, vice-président

Dani Tenconi, administrateur-délégué de la maison Tensol SA, Piotta

Neuchâtel

Alain Grisel, directeur marketing et ventes des Fabriques d'assortiments réunies, La Chaux-de-Fonds, président

Paul Kiefer, membre du conseil d'administration de Chocolat Suchard SA, de Chocolat Tobler SA et de Suchard-Tobler SA, Colombier, vice-président

Ernest Haas, président du comité de direction de La Neuchâteloise-Assurances, Saint-Blaise

Saint-Gall

Victor Widmer, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Union SA, Saint-Gall, président

Walter Vetsch, directeur financier de la maison Wild Heerbrugg SA, Heerbrugg, vice-président

Jürg Nef, administrateur-délégué de la maison Nef & Cie SA, Saint-Gall

Zurich

Ernst Jaggi, professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthur, président

Willy Baumann, président du conseil d'administration de la maison Baumann AG Rolladenfabrik, Horgen, vice-président

Werner Fuchs, président de la direction et administrateur-délégué de la maison Mettler Instrumente AG, Greifensee

Commission de contrôle (période administrative 1981/1982)

Membres

Josef Iten, Zoug, président

Gilbert Grenier, directeur général de la Caisse d'Épargne de la République et Canton de Genève, Genève

Werner Staub, Gossau

Suppléants

Paul Hostettler, directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois, Neuchâtel

Siegfried Lutz, Hérिसau

Max Meier-Milt, Bottmingen

2^e département (Berne)

Chef du département	Pierre Languetin, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Michel de Rivaz, directeur
Etat-major	Peter Hadorn, sous-directeur Jean-Pierre Roth, sous-directeur
Comptabilité générale	Hans-Peter Dosch, directeur adjoint
Caisse du siège	Hans Hulliger, sous-directeur
Billets et monnaies, sécurité, bâtiments du siège	Johann Ammann, directeur
Caisse principale	Valentin Zumwald, caissier principal de la Banque Roland Tornare, suppléant du caissier principal Joseph Schmidlin, chef de division
Marché des capitaux et contrôle des émissions	Walter Bretscher, directeur
Titres	Max Isenschmid, directeur adjoint
Correspondance et portefeuille	Robert Raschle, sous-directeur

3^e département (Zurich)

Chef du département	Markus Lusser, membre de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Hans Meyer, directeur
Etat-major	Monique Dubois, sous-directrice
Service d'informatique	Christian Vital, sous-directeur
Opérations sur les marchés des changes, de l'argent et des titres	Hans Stahel, directeur Mario Corti, directeur adjoint
Devises	Werner Bächtold, sous-directeur
Portefeuille	Hans Walter Preisig, sous-directeur
Titres	Albert Kunz, sous-directeur
Autres opérations bancaires	Hans Schmid, directeur adjoint
Comptabilité	Werner Bolliger, sous-directeur
Virements et clearing bancaire	Eugen Guyer, sous-directeur
Correspondance	Walter Obi, sous-directeur
Caisse	René Würmli, sous-directeur

Succursales

<i>Aarau</i>	Heinrich Herzog, directeur Fritz Merz, suppléant du directeur
<i>Bâle</i>	Rudolf Winteler, directeur Karl Schär, suppléant du directeur
<i>Genève</i>	Serge Delémont, directeur Jean-Pierre Borel, suppléant du directeur
<i>Lausanne</i>	Willy Schreyer, directeur Fernand Verdon, suppléant du directeur
<i>Lucerne</i>	Hans Theiler, directeur Joseph Burri, suppléant du directeur
<i>Lugano</i>	Cesare Gaggini, directeur Franco Poretti, suppléant du directeur
<i>Neuchâtel</i>	Francis von Arx, directeur Charles Girod, suppléant du directeur
<i>Saint-Gall</i>	Willi Küng, directeur Alfred Geiger, suppléant du directeur

Agences propres

<i>Bienne</i> (rattachée au siège de Berne)	Paul Bürgi, chef de l'agence
<i>La Chaux-de-Fonds</i> (rattachée à la succursale de Neuchâtel)	Jacques Jolidon, chef de l'agence

Le présent rapport de gestion de la Banque nationale suisse paraît en quatre versions. En plus du texte intégral publié en français et en allemand, des versions abrégées sont également disponibles en langues italienne et anglaise.

Les quatre versions peuvent être obtenues au secrétariat général de la Banque nationale suisse, 3003 Berne, téléphone 031 21 02 11.

Composition et impression: Benteli SA, Berne

